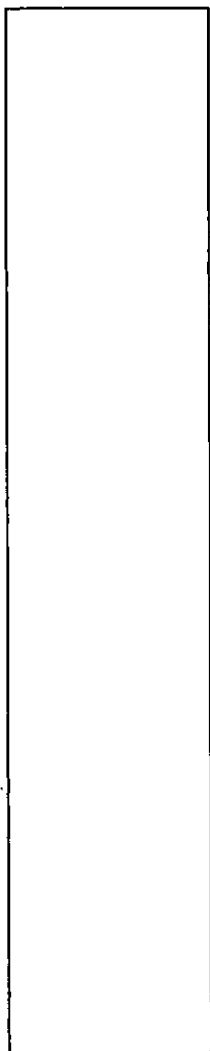


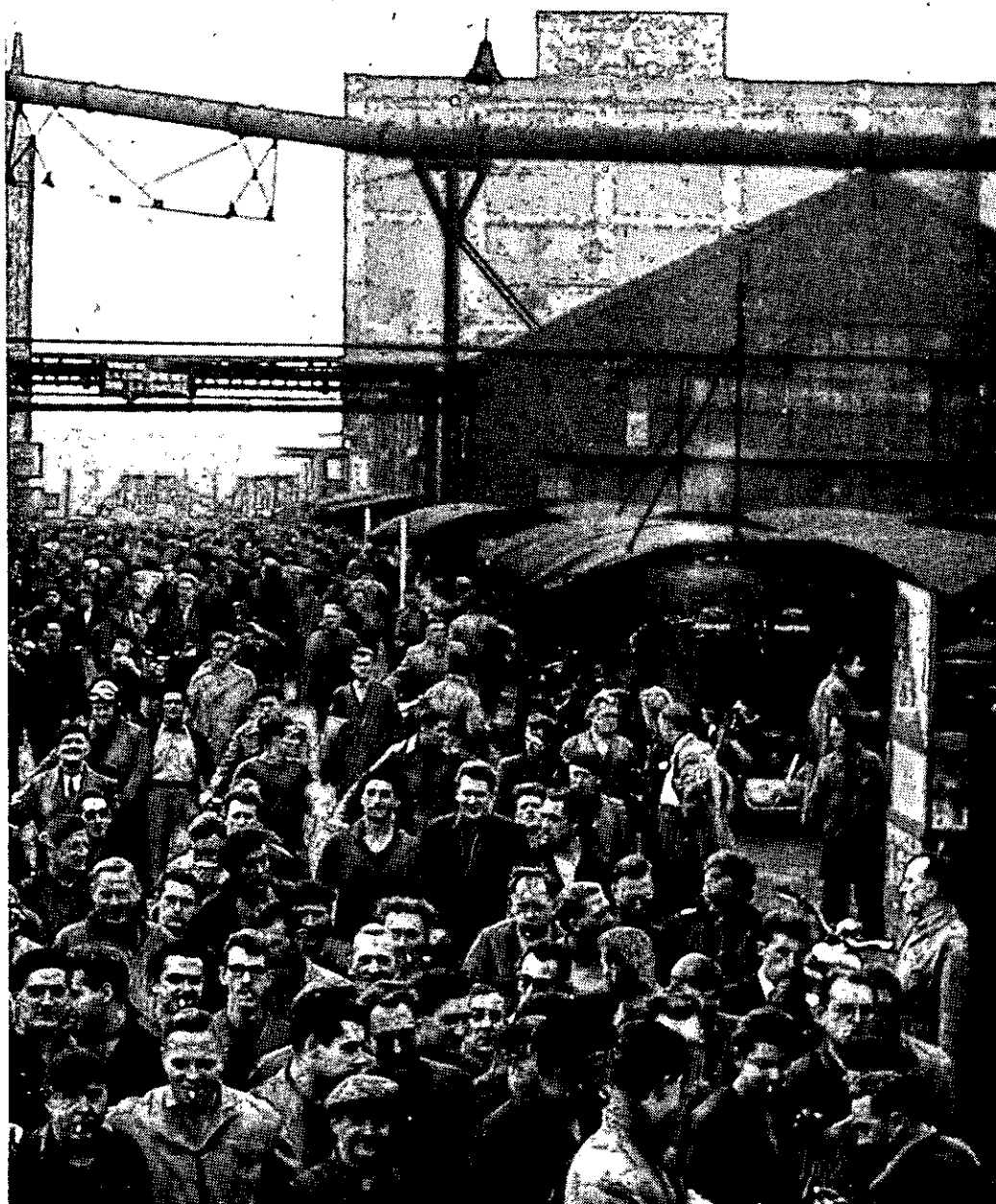
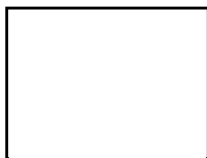
FRANCE

N° 56 — MAI 1964 — 2 F

FORUM



Pour une économie
démocratique



A NOS AMIS - A NOS LECTEURS

« **F**RANCE-FORUM » est entré dans sa huitième année ; sa diffusion moyenne est de 6.000 exemplaires ; le nombre de ses abonnés vient de dépasser le chiffre de 3.000. De multiples témoignages de sympathie attestent que l'audience de la revue est réelle. Toutefois la progression régulière des abonnements est encore trop lente. L'objectif est d'atteindre dans un proche avenir 4.000 abonnés et nous comptons sur nos amis lecteurs pour parvenir à cette frontière qui en appellera de nouvelles. Ainsi pourrions-nous améliorer la qualité de la revue et augmenter le nombre de ses pages de façon à mieux refléter les aspects si variés de la vie contemporaine.

Il nous semble aujourd'hui que « France-Forum » est devenu ce qu'il voulait être, c'est-à-dire un instrument de dialogue et de recherche, un carrefour de réflexion, un centre de formation et d'information démocratiques où l'échange et la confrontation des idées, des expériences, des connaissances, des espérances, se substituent à la bataille des idéologies.

« France-Forum » a été créé en février 1957 par une équipe préoccupée de contribuer pour sa part à l'établissement d'une civilisation de la parole, du dialogue, de la liberté, celle-là même qui, si menacée qu'elle soit par l'indifférence ou le scepticisme d'un grand nombre, porte seule un espoir de progrès humain.

En développant numéro après numéro l'esprit d'ouverture à autrui et de loyale discussion, sans arrière-pensée tactique, « France-Forum » s'efforce d'aider modestement à la construction d'une démocratie vivante ainsi qu'à l'intelligence des problèmes qui se posent à notre époque et à la compréhension du devenir de la société française et européenne.

Persuadé que la démocratie moderne à bâtir ne pourra s'élaborer que si des conditions sont créées capables de bannir le sectarisme et le dogmatisme qui font obstacle aux vrais débats sur les questions essentielles, « France-Forum » a voulu associer à son entreprise de libre recherche et de réflexion non partisane des hommes d'opinions diverses, engagés différemment dans l'ordre politique, syndical ou social et a cherché systématiquement le dialogue de famille d'esprit à famille d'esprit, de parti à parti.

« France-Forum » s'est fait, mois après mois, un visage qui lui est propre et dont il est pleinement responsable puisqu'il ne l'a pas emprunté d'ailleurs, encore qu'il y ait en lui quelque réminiscence de ce qu'avait été trop fugitivement « Terre Humaine ». « France-Forum » est tout simplement une entreprise démocratique au service de l'idée démocratique qui est pour nous une vérité politique majeure. Fondée sur le respect du pluralisme, aussi éloignée des pragmatismes ou des empirismes que des idéologies dogmatiques, l'idée démocratique est en définitive plus réaliste que les premiers et plus idéaliste que les seconds.

En un temps où la compétence technique est plus appréciée que la sincérité du cœur, il importe de rappeler — et « France-Forum » a le souci de n'y pas manquer — que si la politique démocratique doit tenir le plus grand compte des faits, s'adapter aux évolutions en cours, utiliser les techniques modernes, il lui faut s'inspirer fondamentalement d'un humanisme dont l'ouverture et la rigueur peuvent être justifiées par des philosophies diverses.

La démocratie est aussi et d'abord le style d'une civilisation d'ores et déjà possible mais encore à créer, où les techniques seront humanisées, où apparaîtront des harmonies nouvelles entre les hommes et les choses et où les problèmes d'organisation, de production, de répartition ne seront pas résolus sans référence aux valeurs qui donnent sens à la vie. Dans notre monde en rapide transformation, toujours en quête d'un surcroît d'efficacité, il est nécessaire, afin de ne pas céder aux tentations de la technocratie et de la bureaucratie, qu'un nombre toujours plus grand d'hommes et de femmes participent lucidement aux décisions et aux responsabilités, ce qui est mettre ensemble civisme et culture et suppose la mise en œuvre d'une grande politique d'éducation.

Tel est l'esprit qui anime « France-Forum » ainsi que les groupes et les cercles qui sous l'égide de la revue se sont constitués en province et à Paris et prolongent localement le travail réalisé par l'équipe centrale.

Grâce au dévouement de ses collaborateurs, à l'appui de ses diffuseurs et de ses abonnés, le bilan de la jeune existence de « France-Forum » est positif. Notre initiative quelque peu téméraire de 1957 ne se solde pas par un échec. Nous ne pouvons nous contenter d'un résultat encourageant certes, mais qui ne suffit plus.

A tous ceux qui comprennent et soutiennent notre effort, à tous ceux qui nous lisent, nous demandons de prêter un peu d'attention à cet impératif de toute action : la vie est dans le mouvement, il nous faut donc ou croître ou décliner. Pour ne pas mourir nous sommes condamnés à être plus ambitieux.

Notre marche aventureuse dans un monde matériellement difficile, humainement fatigué, nous voulons la poursuivre, mais nous ne le pourrons que si vous nous maintenez votre confiance et si vous suscitez autour de « France-Forum » de neuves sympathies. Votre concours actif nous est indispensable et nous vous suggérons de le manifester en vous abonnant, en vous réabonnant, en trouvant de nouveaux abonnés, en utilisant des exemplaires spécimens et des tracts que nous tenons à votre disposition, en nous communiquant des listes de personnes auxquelles nous adresserons gratuitement deux numéros de la revue. Que tous nos amis prennent conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de l'œuvre commune. Alors, l'entreprise sans cesser d'être aventureuse et en quelque manière vulnérable, pourra s'établir dans une durée moins fragile et moins précaire.

Etienne BORNE - Henri BOURBON.

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

68, rue de Rennes - Paris (VI^e)

C.C.P. Paris 14-788-84 — Tél. : LIT. 68-93

Prix de vente au numéro 2 F

Abonnement : 8 numéros par an 15 F

Abonnement de soutien 20 F

S O M M A I R E

N° 56 - MAI 1964 - 2 F

AU FORUM

Compte rendu du colloque de Saint-Germain-en-Laye, janvier 1964

« UNE ECONOMIE A CONSTRUIRE »

Définition d'une économie de besoins

RAPPORT DE RAYMOND BARRE ET DEBATS..... 3

La dimension internationale des problèmes

RAPPORT DE THEO BRAUN ET DEBATS..... 9

La participation à travers le Plan et la politique des revenus

RAPPORT D'HUBERT BROCHIER ET DEBATS..... 16

Les institutions d'une économie de participation

RAPPORT DE GEORGES LAVAU ET DEBATS..... 25

Perspectives, PAR ALAIN BARRERE 30

POLEMIQUES ET DIALOGUES 2

PROPOS DU TEMPS

Jeunesse et passion, PAR ETIENNE BORNE 34

LETRE AUX LECTEURS

Une aventureuse entreprise PAR ETIENNE BORNE ET HENRI BOURBON..... 1



La campagne du Mexique

Il n'y a pas si longtemps un forum de *France-Forum* consacré à Napoléon III provoquait un commencement de scandale ; les uns y lisaient une sorte de réhabilitation d'un régime et d'un homme traditionnellement hais par les consciences républicaines ; d'autres qui se situaient plutôt du côté des gaullistes nous soupçonnèrent de suggérer entre la Cinquième République et le Second Empire une comparaison désobligeante pour notre système politique et le grand homme qui l'incarne symboliquement et le réalise efficacement. Si nous avions eu de telles pensées ou arrière-pensées, elles seraient mises en déroute par les plus récents événements qui occupèrent la scène internationale. Car si le général de Gaulle a fait au Mexique le triomphal voyage que l'on sait, ce n'est pas pour y rappeler le souvenir de Napoléon III mais au contraire pour l'y faire définitivement oublier. Car la tristement célèbre expédition du Mexique, « grande pensée du règne », prétendait imposer à un peuple en train de se décoloniser douloureusement un souverain européen, étranger à toutes ses traditions, l'empereur Maximilien, le fusillé de Queratero et de ce tableau de Manet qui flamboie comme un Goya. Ces histoires impériales et impérialistes sont désormais bien enterrées, puisque le général de Gaulle non seulement a apporté au peuple mexicain l'amitié du peuple français, mais encore a célébré dans ses discours les héros de la liberté mexicaine, à commencer par le dernier chef aztèque, ce Cuauhtémoc qui a sa statue à Mexico et qui anima la dernière résistance aux conquistadors espagnols ; c'est donc le plus profond et le plus ancien Mexique, le Mexique indien qui conquiert ses propres conquérants, le Mexique de ce Juarez qui l'emporta sur les battonnettes de Bazaine, que le président de la République française s'est plu à très clairement honorer. Décidément Charles de Gaulle est l'anti-Napoléon et les mauvais esprits sont bien déconfits.

Il arrive cependant que, comme le disait un philosophe antique, certains contraires relèvent d'un même genre. Napoléon III jetait la France dans l'aventure mexicaine au moment où la guerre de Sécession paralysait les Etats-Unis d'Amérique, et l'empereur des Français, qui avait l'imagination romantique, rêvait de créer dans le Nouveau Monde un grand empire latin et catholique qui aurait limité et contredit l'influence du jeune géant du nord, anglo-saxon et protestant. Il s'agissait donc pour Napoléon III de faire déplaisir aux Yankees, sentiment qui ne semble pas avoir été absolument étranger à Charles de Gaulle. Une longue campagne militaire et une fugitive campagne de charme sont de toute évidence incomparables et ne peuvent être appréciées de la même façon par les Mexicains, et pourtant il ne sera pas impossible d'avancer perfidement qu'une certaine constante anti-yankee permettrait de faire un désagréable rapprochement entre le bonapartisme d'hier et le gaullisme d'aujourd'hui. D'où l'on voit que même lorsqu'on s'est trompé, on peut toujours trouver des raisons pour diaboliquement persévérer.

Il reste, et il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, que même si le général de Gaulle joue avec une habileté consommée d'une incompatibilité d'humeur qui est moins idéologique que physiologique entre les deux Amériques, latine et yankee, le prestige ainsi conquis là-bas, et en cela le général de Gaulle contredit pleinement Napoléon III, s'inscrit au crédit d'une France dont il est vrai qu'on attend beaucoup d'elle depuis le Rio Grande jusqu'à la Terre de Feu. Des Américains du Sud qui regardent du côté du général de Gaulle prennent obscurément conscience que l'alternative du capitalisme yankee et d'un castrisme marxisant ne fait pas un destin insurmontable. Et après tout il n'est pas si mauvais que les étudiants de notre U.N.E.F. n'ait pas eu le temps ou les moyens de mettre en

garde la jeunesse universitaire mexicaine contre le grand homme qu'elle a si unanimement acclamé — car un symbole aussi somptueusement polyvalent, s'il est parfois mal supportable au-dedans, peut être un fort bon article d'exportation.

Académiciens nouveau style

La fournée des récents académiciens, Joseph Kessel, Jean Paulhan, Louis Armand, Thierry-Maulnier fait une troupe assez bariolée. « Un Russe de naissance, juif de surcroît et juif d'Europe orientale », familier de toutes les aventures, amoureux du plein ciel et du vent du large, coureur infatigable de tous les univers et qui ne choisissait pas parmi les anges ses meilleurs amis. Un lettré plein de subtilité et de mystère, qui prend des airs de vieux mandarin pour moquer tous les mandarins, qui met sa coquetterie à ne point décider si les fleurs de la littérature sont naturelles ou artificielles, qui abaisse le langage si on l'exalte et l'élève si on le rabaisse, qui traite cette beauté des mots dont il est amoureux, selon des méthodes dont usait le marquis de Sade envers ses innombrables, fugitives, innocentes et complaisantes maîtresses, humiliant et maltraitant l'objet privilégié de sa passion, au demeurant incomparable sourcier, et au long d'une longue carrière découvreur de talents neufs et insolites. Un polytechnicien exemplaire, débordant de robustesse, d'allégresse et d'imagination optimiste, qui se trouva appelé à régner avec une autorité fausement débonnaire sur tout un peuple d'ingénieurs, soucieux d'ajuster ensemble, comme des pièces détachées et exactement complémentaires d'une machine enfin parfaite, l'humanisme et la technique, situé en toutes choses au centre et en avant, et par conséquent européen, ce qui après tout suffit à faire une politique. Un écrivain des plus classiques dans son style de clarté et d'élégance, fécond en essais de tous genres où la littérature à la politique se joint, touché d'aventure par la grâce du théâtre, qui s'offrit au temps de ses enfances l'originalité d'être un normalien de droite et même d'extrême droite, et qui sans jamais renier les amitiés et les complicités du temps de l'apprentissage se convertit insensiblement, sous la sollicitation de l'événement, et par l'effet naturel de la maturité, à la tolérance, au libéralisme, au dialogue — celui des quatre récentes recrues dont l'itinéraire laissait le plus aisément déchiffrer le destin académique.

La France est ce pays paradoxal qu'on dit inconstant mais où il suffit qu'une institution dure à travers toutes les vicissitudes d'un siècle changeant pour que, comme les monuments vieillissent décaissés par les soins d'André Malraux, elle ne soit pas incapable de rejuvenissement. Telle l'Académie française lorsqu'elle accueille un Kessel ou un Paulhan. Un noble duc, dont le nom lié à tous les fastes de l'ancien régime et qui fit carrière dans le plus distingué des genres littéraires, l'histoire non universitaire, remplacé par un Juif de récente immigration, Français de hasard, mais aussi de liberté et de passion, au surplus journaliste et « reporter », l'épisode est honorable et mérite un franc applaudissement. Mais la plus grande hardiesse de l'Académie française est sans doute d'avoir appelé à elle un Jean Paulhan, car la N.R.F. a été longtemps l'antithèse et l'antidote de l'Académie française. Sans doute le préfacier de l'« Histoire d'O » répand-il une certaine odeur de soufre pour tels de ses confrères attachés aux mœurs et à la morale. Il se trouve au surplus que ce non-conformiste, qui fut un admirable résistant, fit devant la compagnie l'éloge du général de Gaulle. Ce qui devait déplaire à la droite comme à la gauche de l'Académie. Tant de traits discordants font une harmonie très subtile à entendre. On comprend que François Mauriac, à la fois ravi et gêné, ait eu comme il en a fait l'aveu dans le *Figaro Littéraire*, quelque peine à suivre le fil de son discours de réception.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

25-26 JANVIER 1964

UNE ÉCONOMIE A CONSTRUIRE

France-Forum a organisé, il y a deux ans, un colloque sur « La Démocratie à refaire » dont les rapports et les échanges de vues ont été réunis en un volume publié aux Editions Ouvrières.

Si les problèmes alors évoqués — régime présidentiel, vraie ou fausse dépolitisation, crise des partis, fondements de la démocratie — n'ont rien perdu de leur actualité, il paraît aujourd'hui nécessaire d'étendre au domaine économique et social cette réflexion en commun. Car on ne repensera pas vraiment la démocratie sans un renouvellement correspondant de la pensée économique. Une rencontre consacrée aux problèmes économiques devait logiquement suivre celle où furent examinés les aspects politiques d'une démocratie moderne.

A l'initiative de France-Forum, une soixantaine d'hommes politiques, de syndicalistes, d'universitaires, de techniciens se sont donc réunis à Saint-Germain-en-Laye, les 25 et 26 janvier 1964, pour étudier les conditions d'une économie moderne et démocratique.

En présentant le colloque, Henri Bourbon rappelle qu'en même temps que se transforment profondément institutions, structures et comportements, les grands dogmatismes ennemis, libéralisme et socialisme, sont en état de crise. Aucun des régimes qui se réclament de l'un ou de l'autre ne fonctionne selon le schéma théoriquement idéal ; dans la pratique, chacun fait appel à des techniques inspirées de la théorie contraire.

En tout état de cause, un problème demeure : celui de civiliser selon les valeurs d'une culture humaniste et démocratique une économie qui reste encore, pour une large part, barbare et mécaniquement aveugle. Il s'agit de construire une économie qui satisfasse les besoins des hommes, matériels et moraux, individuels et collectifs, mais qui aussi réponde à leur exigence, foncièrement démocratique, de participation active à la vie sociale. Il y faudra certainement des réformes de structures et une reconversion des mentalités qui ne seront possibles que par une reprise créatrice de la pensée économique.

Henri Bourbon tient à souligner qu'un colloque de ce genre ne peut avoir l'ambition de définir un ordre économique nouveau, mais simplement veut préciser, à la faveur des dialogues et des confrontations, des directions de recherches et des orientations quant aux actions essentielles à mener et à leurs principaux points d'application.

Les analyses présentées dans ce numéro donnent un aperçu des deux journées de débats, mais ne sauraient prétendre reproduire avec une rigoureuse fidélité toute la richesse des propos des rapporteurs et des intervenants.

DÉFINITION d'une ÉCONOMIE de BESOINS

Rapporteur : Raymond BARRE

Président de séance : André PHILIP

Compte rendu de Jean AUBRY

DANS son rapport qui doit servir d'introduction générale au colloque, le professeur Raymond Barre constate que, malgré les progrès économiques parfois spectaculaires réalisés au cours des dernières années, les régimes en vigueur, à l'Est comme à l'Ouest, sont loin de répondre aux aspirations des hommes. Une économie de besoins reste à construire. Il pourrait être tentant de chercher à « l'édifier au point de rencontre d'un capitalisme qui se socialise et d'un collectivisme qui tend progressivement à se libéraliser ». Mais il est préférable — sans nier les valeurs

Raymond BARRE et André PHILIP.

essentiels dont ces doctrines se réclament — de « partir d'une analyse économique et sociologique des sociétés modernes », mettant en lumière leurs traits originaux : usage étendu de la science et de la technique, développement des valeurs collectives et d'institutions de caractère mixte, utilisant simultanément les techniques de l'entreprise privée et celles de l'intervention étatique, orientation vers la croissance économique.

Seule une telle analyse détourne des affirmations générales mais irréalistes, des propositions radicales mais inapplicables.

Il convient en premier lieu de prendre conscience de la multiplicité des besoins de notre société moderne, de leur genèse et de leurs formes.

Même l'analyse des besoins *individuels* serait à reprendre, tant ceux-ci se diversifient en liaison avec le progrès technique, mais aussi avec l'évolution sociologique : à cet égard, l'intensification des communications de tous ordres, le désir croissant d'imitation, d'ostentation, les changements incessants résultant de l'expansion, les pressions de la publicité, l'orientation de la consommation par les grandes firmes réduisent de plus en plus le rôle des préférences purement individuelles.

De leur côté, les besoins *collectifs*, c'est-à-dire ceux qui sont perçus au niveau de la communauté et qui, le plus souvent, ne peuvent être satisfaits que par des actions globales au plan de la communauté, prennent une place de plus en plus importante dans la société moderne :

— besoin de sécurité et de défense : que les que soient les discussions sur les meilleures techniques de défense, sur le cadre approprié, national, européen ou atlantique, il n'est pas possible d'esquiver cet impératif.

— besoins liés à l'avenir même de la collectivité : enseignement, formation et adaptation professionnelles, recherche scientifique et technique.

— besoins liés à l'équilibre de la société : santé des hommes, culture, équipement culturel ou touristique d'autant plus indispensable que la durée du travail tend à diminuer.

Enfin, il n'est pas possible dans le monde actuel, pour un pays développé, d'échapper aux exigences de la *solidarité humaine*, qui implique, sous une forme ou sous une autre, l'octroi d'une aide à cette partie de l'humanité qui est en proie à la misère et à la faim.

Le problème est donc le suivant : comment arbitrer les conflits entre ces besoins multiples pour ne pas laisser la décision se faire au profit des groupes sociaux dominants ou dans le sens des intérêts égoïstes et à courte vue ?

Pour choisir en connaissance de cause et en conscience et permettre à ces options de s'imposer avec une force suffisante à l'ensemble de la communauté, il est nécessaire, souligne Raymond Barre, de procéder à des inventaires objectifs et d'établir des programmes d'action cohérents.

Les inventaires devront être exhaustifs, prospectifs, autant qu'il le faut, et faire l'objet de la plus large publicité. Les crédits nécessaires devront être prévus pour cette tâche à laquelle il est souhaitable que, aux côtés d'organismes spécialisés, l'Université puisse participer ; les commissions d'experts indépendants auxquelles il est souvent fait appel en Grande-Bretagne constituent un bon exemple à cet égard. Le Conseil économique et social a également un rôle important à jouer en ce domaine.

Un plan général de recherches devrait être dressé, visant à chiffrer le coût, et dans certains cas les avantages, de la satisfaction des divers types de besoins pris en considération, ce qui implique une appréciation des conséquences des diverses méthodes alternatives de couverture des besoins : moyens d'action publics, privés ou mixtes (par exemple, pour le financement de la construction). Gaspillages et mauvaise utilisation des ressources seraient ainsi mis en lumière. La détermination des priorités serait plus claire, celle de l'échelonnement des réalisations plus judicieuse.

Les programmes fondés sur ces inventaires viseraient à l'utilisation optimale des ressources et seraient calculés de manière à ne porter atteinte ni à l'équilibre des paiements extérieurs ni à la stabilité financière interne. Mieux vaut en effet un rythme de croissance un peu plus lent mais régulier qu'une série de phases d'expansion très rapide, entrecoupées de période de stagnation ou de récession. Ces dernières ont en effet un coût économique et social élevé, non seulement pour les reculs qu'elle provoquent, mais aussi par les inhibitions qui affectent la politique des investissements et la politique sociale au lendemain de telles crises. L'opinion risque alors d'opter pour une certaine prudence, qui dissimule en réalité une sorte d'inconscience des problèmes économiques et sociaux à résoudre.

La définition des priorités ne peut appartenir qu'à l'autorité politique, après que les économistes et les techniciens ont mis en évidence les données du choix et les conséquences éventuelles des diverses options possibles (variantes du plan). Trois domaines d'action devraient plus spécialement retenir l'attention des hommes politiques :

— l'élimination du scandale de la pauvreté au sein de sociétés largement pourvues : l'affectation de l'impôt, peu souhaitable en général, serait ici appropriée et porterait le témoignage que la société opulente ne veut point accepter sa prospérité tant que la dignité élémentaire de certains être humains ne se trouve pas respectée.

— l'investissement humain : formation et adaptation des hommes.

— l'investissement dans l'innovation à moyen ou à long terme : l'équilibre de la balance des paiements extérieurs dépendra de plus en plus dans l'avenir de l'absence d'une trop grande disparité technique et scientifique par rapport aux autres nations industrielles.

Le choix des moyens devrait s'inspirer de quelques principes généraux :

— préférence pour les actions visant à la croissance, plutôt que pour celles se limitant à une simple distribution des revenus : ce qui ne signifie pas que ces dernières doivent être négligées.

— préférence pour les transferts de revenus, plutôt que pour les manipulations de prix : en matière de crédit ou de logement par exemple, la vérité des prix devrait être sauvegardée et les aides personnalisées. Le problème de l'agriculture gagnerait aussi à être traité de la même façon.

— orientation de l'emploi des revenus industriels par l'information des consommateurs, mais aussi par la fiscalité indirecte et par le crédit.

Il reste enfin à préciser un calendrier raisonnable de réalisation du programme fixé. Pour tenir compte des aléas conjoncturels, celui-ci pourrait comporter une partie garantie et une partie optionnelle.

Les objectifs et les méthodes ainsi proposés par Raymond Barre en vue de construire une économie des besoins supposent que se trouvent réunies un certain nombre de conditions fondamentales au plan socio-économique :

— Le pouvoir politique doit avoir l'autorité nécessaire pour faire prévaloir les exigences du long terme sur les pressions du court terme, ou les impératifs de la solidarité nationale ou internationale, sur les intérêts particuliers ou sur l'égoïsme national.

— Un minimum de discipline doit être respecté par les citoyens, par les producteurs (à cet égard la liaison préconisée par François Bloch-Lainé entre Commissariat du Plan et grandes professions est une idée à retenir), par les institutions financières (la volonté parfois exprimée aujourd'hui, de s'en remettre exclusivement aux lois des marchés monétaire et financier et aux mécanismes les plus traditionnels risque d'empêcher l'intérêt général économique de prévaloir), par les syndicats (à condition que ce ne soit pas une discipline unilatérale), par l'Etat enfin qui doit accepter le plan comme charte de sa politique économique.

— Une économie d'affrontement des groupes sociaux doit faire place à une économie de dialogue.

DISCUSSION DU RAPPORT DE RAYMOND BARRE

La discussion du rapport s'est ordonnée autour de deux questions principales :

— Sur quels critères fonder un ordre de priorité entre les besoins ?

— Dans quelle mesure faut-il ou peut-on modifier le régime économique en vigueur pour assurer le respect des priorités souhaitables ?

A — Fondements d'un ordre de priorité entre les besoins.

Pour un certain nombre d'intervenants, ces fondements doivent être cherchés hors du domaine économique, ce qui revient à poser le problème de la place des idéologies dans une économie de besoins.

Selon *Hubert Brochier*, il appartient d'abord aux philosophes d'éclairer les économistes sur la hiérarchie des valeurs et des besoins, et sur la notion même de besoin, particulièrement ambiguë.

Etienne Borne admet avec le rapporteur qu'un affrontement idéologique dans l'abstrait et par référence aux grands dogmatismes doctrinaux du passé ne peut mener bien loin. Il reste qu'on ne peut répudier et qu'il faut même assumer l'héritage des tensions passées et des valeurs.

Au surplus, la définition des besoins ne peut être purement économique : certains besoins, dits élémentaires, n'ont de sens que dans la mesure où, satisfaits, ils permettent d'accéder à la liberté de la conscience. L'important n'est pas de rendre les hommes heureux, mais de les rendre de plus en plus conscients de leur valeur d'hommes.

C'est à la pensée économique de s'adapter aux exigences d'ordre social et moral. Le « Tu dois, donc tu peux » qui est souvent à la base des revendications syndicales exprime une volonté de dépassement : aussi la défiance à l'égard de l'utopie et du mythe ne peut-elle être poussée à ses extrêmes conséquences.

Georges Levard souligne également que préférer l'économie de besoins à l'économie de profits implique la référence non seulement à des valeurs économiques, mais aussi à des valeurs sociales et politiques jugées supérieures.

La difficulté vient du caractère subjectif et illimité des besoins, lesquels se confondent parfois avec les aspirations. Une économie mue exclusivement par la volonté de satisfaire des besoins se livrerait certainement à une tyrannie matérialiste très exigeante et, en même temps, tout à fait avilissante. Pour éviter une démission de l'homme et de la société devant des besoins individuels ou collectifs, la référence à des valeurs transcendantes est indispensable ; une économie de besoins implique un certain nombre de disciplines et de contraintes sans toutefois quitter le cadre d'une démocratie économique.

Pour *Sébastien Constant*, la construction d'une économie de besoins risque d'être la poursuite d'une illusion, celle d'esquiver le choix entre les deux utopies actuelles de toute vie sociale : la démocratie qui tente de développer l'homme total, mais risque l'inefficacité ; la société parfaite, rationnelle et ascétique, qui risque d'orienter vers un despotisme plus ou moins éclairé. En d'autres termes, les sciences et les techniques économiques ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes fondamentaux de la vie sociale : elles doivent être complétées par les autres sciences et techniques humaines et sociales.

Sous le bénéfice de ces observations, une réflexion

De gauche à droite. En haut : Pierre PFLIMLIN et Marcel MACAUX. En bas : Gabriel VENTEJOL et Jean RIPERT.

et une action proprement économiques demeurent l'un des éléments indispensables d'un meilleur agencement de la vie sociale. Personne parmi les intervenants ne l'a nié et l'idée lancée par le rapporteur de l'établissement systématique d'inventaires apportant des informations précises sur les données et les possibilités du moment ou des années à venir a recueilli une très large approbation.

Mais, assez curieusement, ceux qui ont traité de cette question ont plutôt insisté sur les difficultés, les imprécisions et les limites du calcul économique. François Lagandré se défie des résultats auxquels sont susceptibles de parvenir certains techniciens ou économètres. En matière de tarifs de transport par exemple, est-il possible de tenir compte de toutes les catégories de coûts ? Le coût de l'automobile n'est pas le même en ville et à la campagne, par exemple. Quelle est la signification véritable du déficit d'une entreprise urbaine de transports en commun, et quel sera le coût véritable des éventuelles solutions de remplacement ?

En d'autres termes, le sentiment semble implicitement prévaloir selon lequel il ne suffit pas de veiller à la cohérence et à la rationalité des décisions économiques, mais il est nécessaire de subordonner les considérations proprement économiques à d'autres, politiques ou sociales, qui lui sont supérieures. Le président de séance André Philip a souligné que ce point devrait être approfondi par le rapporteur. Le fait que l'accent soit mis désormais moins sur l'idéologie rationnelle que sur le style de civilisation est essentiel. Le sens des valeurs, le style de vie sont peut-être le problème fondamental de l'époque dans laquelle nous entrons. Il n'y a pas de méthode scienti-

fique ou mathématique des besoins indépendamment de l'homme, et de l'idée (philosophique) que l'on s'en fait.

La conséquence s'impose, sur laquelle beaucoup d'intervenants ont insisté après le rapporteur : la décision en matière économique relève en définitive de l'échelon politique. Pour Alain Barrère, le choix des objectifs économiques est de nature si fondamentalement politique qu'il ne peut appartenir à des techniciens, ni même à des responsables de gouvernement, mais à la nation dans son ensemble. De ce point de vue, l'institution française du plan revêt une importante signification.

Dans le même esprit, Gabriel Ventejol note qu'aujourd'hui le travailleur ne peut limiter ses ambitions à la solution des problèmes du salaire et de l'emploi. Comme l'a montré l'exemple de Decazeville, il doit s'intéresser au cadre de vie, au développement de l'infrastructure, aux problèmes de la localité et de la région : bref, il doit faire de l'économie à l'échelle humaine. Il est donc logique que, parmi les besoins, ceux d'éducation et de loisirs tiennent une si grande place aujourd'hui.

Il reste, Jean-Pierre Lévy l'a rappelé, que les techniciens ont un rôle à jouer auprès des autorités politiques, ne serait-ce que pour rappeler les impératifs de la cohérence entre les décisions.

Le problème est alors de savoir si, et dans quelle mesure, il convient de bouleverser les mécanismes actuels d'arbitrage entre les besoins et un régime économique au sein duquel les lois du marché tiennent encore une grande place.

B — A la recherche d'un mécanisme d'arbitrage entre les besoins.

A cet égard, comme il fallait s'y attendre, de notables divergences sont apparues entre les positions des divers intervenants.

Quelques-uns d'entre eux n'ont pas dissimulé l'ampleur des mutations qu'impliquerait à leurs yeux la construction d'une économie de besoins.

Jacques Dumontier signale que les syndicats de travailleurs, eux-mêmes, ne représentent ni les plus faibles, ni les plus défavorisés. Qui prendra en charge les intérêts de ces derniers et assurera la satisfaction de leurs besoins les plus légitimes ?

Georges Levard souligne que dans bien des cas, les syndicats ont assuré en fait cette représentation, mais ne méconnaît pas la nécessité d'une profonde remise en cause des hiérarchies sociales traditionnelles, si l'on veut redistribuer les revenus de manière à accomplir les efforts demandés en faveur des plus délaissés : personnes âgées, malades, salariés au niveau du S.M.I.G. Il faut donc accomplir une tâche immense d'éducation et d'organisation en vue de faire participer les personnes et les groupes à une politique plus consciemment organisée.

La contestation du régime économique actuel présentée par Hubert Brochier est plus radicale. A ses

yeux, au-delà d'une sphère très étroite de besoins élémentaires, tous les besoins des consommateurs sont conditionnés par le mécanisme social qui les suscite et, en premier lieu, par l'entreprise privée. Celle-ci est aujourd'hui à la fois le lieu où l'on travaille à la satisfaction des besoins, et le lieu où l'on travaille à les créer, notamment par la publicité.

Mais la rationalité propre de l'entreprise privée est la recherche du profit. De nombreux exemples montrent combien peu dès lors elle répond aux besoins vrais du consommateur : gaspillage délibéré que représente la fabrication d'objets de moins en moins durables, sollicitation du consommateur allant jusqu'à l'agression publicitaire et commerciale...

Le besoin exprimé à travers les mécanismes d'un marché fonctionnant dans ces conditions ne peut guère correspondre, estime Hubert Brochier, aux besoins véritables. Aussi la frustration fait-elle partie intégrante, est-elle l'élément essentiel du système, puisqu'elle contribue à accroître la demande.

Pour d'autres en revanche, à supposer même que des changements soient souhaitables, la marge de manœuvre apparaît assez limitée.

Marcel Macaux, tout en se défendant d'approuver sur tous les points le système en vigueur, appelle l'attention sur les risques qu'il y aurait à vouloir remplacer ce qui existe avant d'être sûr de disposer d'un mécanisme d'arbitrage aussi efficace. Pour lui, le débat le plus important et le plus constant qui se déroule au sein de l'entreprise n'est pas entre le profit et le salaire, mais entre les impératifs du long terme et ceux du court terme.

De même, *Sylvain Wickham* ne souhaite pas voir établir de hiérarchie entre besoins individuels et besoins collectifs, l'option portant en réalité sur des procédures, commerciales dans un cas, administratives dans l'autre. Il n'aperçoit pas davantage la nécessité de moralisation ou d'incitation. Dans la mesure où les processus de décision sont clairs et démocratiques, il n'y a pas de raison de penser que les besoins collectifs seront satisfaits avec moins de facilité que les besoins privés.

Jacques Houssiaux estime que le régime actuel nous est en grande partie imposé. La liberté individuelle ne permet pas de modifier notablement la distribution des revenus telle qu'elle s'effectue aujourd'hui. Il n'est guère possible non plus de changer radicalement le système des entreprises privées, la place de l'Etat dans l'économie, la liberté des échanges, la solidarité internationale vis-à-vis des pays en voie de développement.

Le régime actuel comporte au surplus une multiplicité d'instruments très divers, et la réapparition du mécanisme des marchés dans les systèmes polonais ou yougoslaves est la preuve des services qu'il peut rendre.

Enfin, est-on sûr que les besoins profonds des hommes soient mieux satisfaits dans les économies dites avancées que dans les autres, dans les campagnes espagnoles ou italiennes mieux que dans les villes suédoises ? Dans laquelle de ces économies les décisions sont-elles

le plus rationnelles ? Tout commande donc, estime Jacques Houssiaux, de procéder aux réformes utiles avec lenteur et prudence.

Un troisième groupe d'intervenants, enfin, sans estimer nécessaire de se prononcer pour ou contre le régime économique ont eu seulement pour ambition de mettre en évidence quelques difficultés propres à l'économie de besoins ou d'esquisser les orientations très concrètes qu'il leur paraissait souhaitable de suivre.

André Valls se demande si certaines tensions ou contradictions ne résulteront pas inéluctablement du contraste entre des besoins en évolution rapide et des institutions nécessairement plus rigides. En outre, la pratique systématique des inventaires n'aura-t-elle pas pour inconvénient d'entretenir un complexe d'insatisfaction ?

Jean Ripert souligne à son tour la réalité des obstacles qui empêchent jusqu'ici de progresser plus rapidement vers une satisfaction plus convenable des besoins. Une volonté plus grande de les surmonter sera donc nécessaire.

Il signale en particulier la gravité croissante des problèmes de financement public, laquelle traduit précisément la nécessité de faire face à des besoins collectifs dont l'importance relative augmente rapidement dans les sociétés économiques modernes, soit en améliorant et en développant les services publics, soit en accroissant les transferts sociaux. La question risque de devenir particulièrement aiguë pour les collectivités locales dont les charges croissent déjà et sont appelées à croître au cours des prochaines années à un rythme extrêmement rapide.

Or modifier la fiscalité locale implique une véritable révolution des structures administratives et du comportement des citoyens vis-à-vis de l'impôt.

Plus généralement, les modes de financement public ou privé des investissements devront, si l'on veut maintenir l'expansion dans la stabilité, subir une profonde mutation, les progrès du passé en ce domaine, ayant été bien souvent réalisés à la faveur de l'inflation.

Parmi les lignes d'action positives qu'il semble souhaitable d'envisager, *Robert Goetz-Girey* insiste sur le rôle éminent des groupes sociaux, organisés ou groupes de fait, dans l'expression des besoins individuels et collectifs. Ces groupes peuvent constituer un précieux relais pour l'évaluation des besoins, pour l'éducation de ses membres, et par suite, pour la hiérarchisation de ces besoins. Mais comment seront appréciés certains besoins, par exemple ceux du groupe des jeunes, et à quel genre de relais faudra-t-il s'adresser ?

Pour *Pierre Pflimlin*, l'essentiel est de mettre en place une politique qui ne sacrifie pas le présent à l'avenir. Le devoir des responsables de la Nation est en conséquence d'assurer les arbitrages nécessaires pour garantir une très large place aux besoins de formation, d'équipement, d'invention, et de lutter contre la tendance à augmenter les consommations immédiates.

Par ailleurs, il convient d'assurer en tout état de

cause la satisfaction d'un minimum de besoins, ce minimum et la nature de ces besoins évoluant et correspondant à la réservation pour les plus défavorisés d'une juste part d'un revenu national en expansion.

Pour tout le surplus, le mieux selon Pierre Pflimlin est encore de laisser un jeu très large aux motivations et aux décisions individuelles. Toute autre attitude conduirait à favoriser l'apparition d'une sorte de monstre totalitaire qui retirerait aux individus le droit d'établir leur échelle de valeurs et de préférences. Il est toujours possible, au surplus, de corriger les excès éventuels de la publicité par un effort plus grand d'éducation.

L'effort de réflexion doit donc porter d'abord sur l'agencement d'un mécanisme de décision, associant tous les éléments représentatifs aux options fondamentales, et sur une réforme des mécanismes de transferts (réforme fiscale, peut-être aussi réforme du crédit).

Conclusions du rapporteur

Dans sa réponse aux interventions, *Raymond Barre* rappelle tout d'abord le caractère très vaste du sujet qu'il avait à traiter et le danger qu'implique ce genre de sujet de conduire à tout dire et à dire n'importe quoi. C'est pourquoi il s'est efforcé d'orienter son exposé dans un sens concret, en tenant compte à la fois des aspirations qui se manifestent dans les économies modernes — aspirations souvent confuses et malaisément saisissables — et des contraintes auxquelles se heurte souvent l'action. Ainsi s'explique qu'il ait voulu éviter de se placer sur un plan purement idéologique, où les doctrines peuvent s'affronter longuement et en vain, ce qui ne signifie pas qu'il ait exclu de son analyse les valeurs qui imprègnent notre civilisation, et d'un accomplissement plus profond desquelles dépendent la dignité et la liberté des hommes. Ces valeurs inspirent souvent des doctrines différentes. Mais, dans le monde actuel, il semble que l'on assiste à une reprise de conscience plus objective de la nature des problèmes économiques et des modalités de leur solution : ainsi c'est dans une marge de manœuvre limitée qu'il est possible au nom des doctrines, d'infléchir les politiques. Si le mythe, ou l'utopie demeurent les ressorts puissants et indispensables de l'action collective, comme l'a souligné *Etienne Borne*, il n'en reste pas moins, qu'au plan de l'action, il faut être conscient que tout n'est pas possible à la fois et que des étapes et des adaptations s'avèrent souvent nécessaires.

Sur la nature et les types de besoins, qu'il est nécessaire de prendre en considération, *Raymond Barre* ne peut suivre entièrement *Hubert Brochier* : s'il y a beaucoup de besoins qui ne s'expriment pas par le marché, si beaucoup de besoins sont aujourd'hui créés par les firmes, on ne peut nier que le marché reste le moyen d'expression le plus étendu des besoins dans une économie décentralisée. Le fonctionnement de ces marchés peut être corrigé ; le rôle des marchés peut et doit être complété, de manière à ce qu'ils puissent concourir à

la satisfaction d'objectifs souhaitables ; c'est là le rôle essentiel, dans une économie de besoins, des organismes chargés du plan et de la politique économique et sociale. Une critique des besoins d'un point de vue philosophique, une analyse de la formation des besoins d'un point de vue sociologique éclaireront sans nul doute la politique économique et sociale. Mais ce qui importe avant tout, c'est de tenir compte du fait que les besoins restent très largement subjectifs et qu'en dépit des meilleures intentions du monde, la définition objective des besoins peut aboutir à mettre en question la liberté de choix des individus, sans laquelle il n'y a pas, en fin de compte, de société libre.

Dans cette perspective, précise le rapporteur, il n'y a pas de raison d'établir une hiérarchie des besoins et de placer par exemple les besoins collectifs au-dessus des besoins individuels. Dans les sociétés contemporaines, les uns et les autres coexistent, le problème est de déterminer dans quelle mesure ils peuvent et doivent être satisfaits au moyen des ressources disponibles et de choisir un ordre de réalisation approprié. A ce propos, la distinction entre besoins de biens et besoins de services, qui est inspirée à *André Philip* par l'exemple des Etats-Unis, ne doit pas conduire à penser que l'on doive nécessairement prendre exemple sur les modes de consommation dans ce pays : ceux-ci correspondent à un certain niveau de développement que la France n'a pas atteint ; ceux-ci peuvent admettre le luxe — sinon le gaspillage — des gadgets, mais n'excluent nullement des zones de pauvreté, sur lesquelles l'attention a été récemment attirée, et que ne soupçonnaient guère ceux qui ne regardaient que l'extérieur des choses.

Faut-il enfin rappeler une fois de plus, qu'une économie de besoins n'est pas une économie qui donne la préférence à la consommation : le rapport tend à le montrer d'une manière aussi claire que possible. C'est ce qui justifie en particulier l'intérêt apporté aux inventaires, aux programmes et aux arbitrages dont l'objet est de faire apparaître et de faire respecter l'avantage collectif à long terme, souvent menacé par la pression des intérêts en vue d'une satisfaction des besoins immédiate ou à court terme. Certes, on peut reconnaître un minimum vital, comme le souhaite le président *Pflimlin*, à tous ceux qui ne peuvent vraiment l'acquiescer dans la marche au progrès ; mais il faut veiller à ce qu'une « économie de besoins » ne devienne pas une « économie du revenu minimum garanti », car on introduirait dans l'économie des rigidités telles que son développement en serait à coup sûr compromis. L'économie de « besoins » est une économie de l'effort, fondée sur une mobilité des hommes, facilitée et organisée de la manière la plus humaine possible ; c'est parfois une économie de l'austérité, où les sacrifices à court terme, qui sont requis, ne mettent pas en cause la liberté de l'individu mais sont le gage de la satisfaction des besoins des générations futures, en particulier de ces besoins que l'on nomme fondamentaux, parce qu'ils sont liés à l'épanouissement intellectuel et moral des membres de la collectivité.

Dans ce domaine de l'arbitrage entre le court terme et le long terme, Raymond Barre marque son accord avec Alain Barrère et souligne qu'à son avis, c'est là que l'action de l'Etat est irremplaçable : seul le gouvernement peut à un moment donné proposer au pays des choix favorables au long terme. Il peut y être aidé par les partis, les sociétés de pensée, les clubs, les experts, mais, en fin de compte, c'est sa détermination qui importe, sa volonté d'atteindre certains objectifs, dont il peut parfois seul saisir l'importance, parce qu'il est le seul à avoir une vue d'ensemble des problèmes qui se posent à la nation.

Cela conduit le rapporteur à examiner les propos de Georges Levard, selon lesquels la construction d'une économie de besoins supposait non seulement des disciplines, mais des contraintes. Le rapporteur souligne que s'il a parlé de disciplines, c'est parce qu'il est vaincu qu'il faut clairement faire comprendre aux membres d'une collectivité que la satisfaction de leurs besoins peut se réaliser, soit par le respect de certaines disciplines, soit par l'assujettissement à des contraintes. Une démocratie — dont un précédent colloque « France-Forum » a dit qu'il fallait la refaire en France ! — a besoin de disciplines. Si les groupes sociaux quels qu'ils soient, ne le comprennent pas, c'est que le niveau mental de la société démocratique n'est pas très développé. D'autres sociétés ont fait un usage très large de la contrainte pour réaliser des taux de croissance élevés, sans pour autant que les besoins des hommes aient été très largement satisfaits. Elles ont été pour cela critiquées ou condamnées. On évoque par contraste les vertus de la « planification démocratique » ; mais cette planification reposera-t-elle sur la contrainte ou sur des disciplines ? Dans le premier cas, cette sorte de « démocratie » serait à craindre ! On rencontre ici le lien entre la démocratie et la politique économique. Raymond Barre indique qu'à son sens, un gouvernement doit

avoir le courage de prendre position sur un plan fût-il dur, sur une politique économique, fût-elle rigoureuse, même s'il sait que la nation risque de le renvoyer en même temps que les membres de sa majorité, à d'autres occupations ! Si on est pour la démocratie, on doit accepter que la nation tranche, dans un sens ou un autre. Si elle décide de trancher dans le sens de la mollesse, alors les responsabilités seront claires et le pays aura l'avenir qu'il mérite. Mais, si le gouvernement a assez d'autorité, s'il a su informer suffisamment l'opinion, s'il paraît apte à mener la politique proposée, le rapporteur ne croit pas qu'une société évoluée du XX^e siècle refuse l'effort et que le gouvernement n'obtienne la majorité nécessaire.

Le choix que nous avons à faire à l'heure actuelle, est un choix entre une société qui se discipline pour progresser selon un projet commun, et une société que l'on contraint à un développement défini selon le projet de quelques-uns.

Pour conclure, le rapporteur évoque les interventions, qui ont mis en relief les obstacles à vaincre et insisté sur la nécessité d'avancer avec prudence. Il indique que tel est bien son avis : d'abord parce qu'il pense qu'il n'y a rien de plus dangereux que de tout remettre sans cesse en question et de tout bouleverser quand on ne sait pas ce qu'on mettra à la place de ce qui est changé ; ensuite parce que ceux qui souhaitent le progrès sont souvent discrédités par les grands projets qu'ils proposent, qui sont manifestement irréalisables, et qui se heurtent au scepticisme railleur et hostile des conservateurs aussi bien qu'à la réserve de ceux qui sont responsables de la marche des choses, et qui ne tiennent nullement, pour des raisons pratiques, à courir à l'aventure.

La clé de l'efficacité, c'est une démarche prudente qui est le contraire de l'immobilisme timoré, mais très précisément une avance obstinée sur une ligne de progrès.

La dimension internationale des problèmes

Rapporteur : Théo BRAUN

Président : Robert GOETZ

Compte rendu de Michel REM

Après le rapport que Raymond Barre avait présenté le matin même « sur une économie de besoins », et les interventions et débats qui le suivirent, il convenait d'examiner au cours de l'après-midi dans quelle mesure cette construction au plan national d'une économie de besoins peut être influencée par le contexte international.

D'entrée de jeu, Robert Goetz, qui présidait la séance, et Théo Braun, dans son rapport introductif, délimitèrent donc le sujet de façon à éviter que ne soient abordés à cette occasion trop de problèmes généraux de dimension internationale : problèmes de la C.E.E. et

Théo BRAUN et Robert GOETZ.

du monde atlantique, incidences du commerce avec l'Est, et problèmes des pays en voie de développement, ou encore problèmes d'une économie de besoins conçue au plan mondial.

Ceci étant, Théo Braun entreprit de répondre à deux questions :

1° Peut-on réaliser une économie de besoins et de participation — ce qui implique une orientation volontaire de la production et la démocratisation des centres de décisions économiques — en faisant abstraction du contexte international ?

2° En cas de réponse négative, dans quelle mesure cette économie de besoins et de participation à construire dans un cadre national, est-elle compatible avec ce contexte international ?

La réponse à la première question est, bien évidemment, négative ; la France, en choisissant de s'intégrer à un espace économique européen, a rompu définitivement avec des tendances anciennes à la protection et à l'autarcie relative. De ce fait elle se lie désormais beaucoup plus étroitement à l'économie mondiale.

a) Dans l'ensemble européen, notre pays sera de plus en plus lié à ses partenaires sur le plan économique ; et d'ici à 1970, sera créé un vaste espace économique sans obstacles aux échanges de biens, de services, de personnes et de capitaux, en même temps que seront progressivement harmonisées les conditions d'une saine concurrence : adaptation des systèmes fiscaux, rapprochement des législations, mise au point de politiques communes de prix et d'orientation.

Sur le plan monétaire, une solidarité effective liera de plus en plus les états européens ; la mise en place d'une politique commerciale commune réagira directement sur l'implantation et l'orientation de nos industries et, par voie de conséquence, sur le niveau de l'emploi.

A mi-course seulement, de multiples liens unissent déjà l'économie française aux autres économies européennes ; les échanges commerciaux intracommunautaires se sont intensifiés en quelques années, de même que les mouvements de capitaux. Dans le domaine agricole, les mécanismes de soutien sont en place, et la fixation de prix européens doit intervenir prochainement.

b) L'économie française est également de plus en plus interdépendante de l'économie mondiale dans son ensemble. Participant au groupe des Dix (1), au sein du Fonds monétaire international, elle est solidaire de l'actuel système des règlements internationaux, et, en tant que telle ne peut, par exemple, se désintéresser des problèmes posés par le déficit de la balance des paiements américaine.

Accroissant ses échanges avec le reste du monde, la

(1) Il s'agit des dix puissances industrielles ayant des responsabilités monétaires à l'échelon international (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Canada, Suède, Japon, Allemagne).

France dépend plus étroitement des rythmes de croissance des autres économies, elle devient plus sensible aux dangers d'une récession économique mondiale. Progressivement, la France et l'Europe se trouvent engagées dans un dialogue de plus en plus étroit avec les deux grands foyers industriels des Etats-Unis et du Royaume Uni, et participent à l'échelle mondiale, à la définition de politiques de développement et de politiques de prix.

En répondant à la deuxième question, Théo Braun est conduit à jauger les risques que court notre économie dans ce nouveau contexte international, et à préciser en même temps quelques-unes de nos positions.

1° Sur le plan mondial, nos principaux partenaires ont une philosophie incontestablement libérale, et pensent que la libéralisation et l'accroissement des échanges entraînent nécessairement expansion et plein emploi. Le rapporteur juge que ces deux objectifs ne sont d'abord pas les seuls à poursuivre lorsqu'on entend construire une véritable économie des besoins, et qu'ils ne peuvent être atteints que dans la mesure où, parallèlement, un minimum d'harmonisation des politiques économiques a été réalisé ; et, citant François Perroux, il estime également que la nécessité d'accroître les exportations américaines ne saurait être une raison qu'on puisse invoquer, lors des négociations sur le « Trade expansion act » pour diminuer le taux de croissance des industries-clés en Europe, encore moins pour freiner les transformations structurelles amorcées dans l'Europe des Six.

2° Au sein de l'Europe, une certaine ambiguïté subsiste aussi dans les esprits ; l'accent est plus volontiers mis chez certains sur les mérites de la concurrence, que sur les problèmes d'organisation communautaire. Et, sur le plan externe, certains partenaires admettent difficilement que l'Europe puisse constituer une zone d'échanges préférentiels. Il faut certes, et ces deux points sont inclus dans le Traité de Rome lui-même, à la fois construire des politiques communes, telles que celles énoncées par la Commission Hallstein et parvenir notamment à un certain équilibre régional à l'occasion d'un plan économique et social, et en même temps rester un ensemble ouvert au monde extérieur.

A cette incertitude, née de l'esprit des institutions européennes, s'en ajoute une autre, née des limites géographiques de la Communauté. Il est évident, par exemple, qu'une politique d'aménagement du territoire ne saurait être la même si l'Europe reste limitée à six pays, ou si le Royaume Uni ou l'Espagne se joignaient à cet ensemble.

3° Si l'on cherche à dresser un bilan il est certain qu'il y a des problèmes d'aménagement de notre économie qui sont plus délicats à résoudre, du seul fait de la perte, au profit d'institutions européennes, de la pleine possession de certains instruments d'orientation de la production (fiscalité-subventions-prix).

Il sera, par exemple, plus difficile de contrôler les investissements privés ; plus difficile aussi d'équilibrer

le pouvoir croissant des firmes (il n'est que de rappeler combien les organisations syndicales ouvrières sont démunies d'informations et incapables le plus souvent de jouer un rôle compensateur). Il sera également délicat d'obtenir, à l'échelle européenne, un équilibre entre deux impératifs classiques : celui de la croissance économique et celui de la stabilité monétaire. D'où certains risques d'alternance de progressions et de récessions dans les divers pays. La France est, enfin, soumise à des pressions extérieures d'origine allemande et d'origine américaine qui tendent à ouvrir toujours plus les frontières de la C.E.E. aux marchandises et aux capitaux, et rendent de ce fait plus malaisées les tâches d'organisation, d'adaptation, de conversion et de planification françaises.

4° Les aspects positifs de cette insertion nouvelle de l'économie française dans un espace de dimension internationale sont ensuite évoqués par le rapporteur : et d'abord, la possibilité qui existe de pouvoir, nous aussi, influencer l'économie européenne dans le sens que nous souhaitons, l'assurance ensuite de conserver, quand même à l'échelle de la puissance publique française, assez de moyens d'intervention pour parvenir à orienter l'économie dans ses grandes lignes (investissements publics, et crédit notamment). Nous pouvons, déclare le rapporteur, non pas certes parvenir à pratiquer toutes les vertus d'une économie de besoins dans un monde fermé à ces concepts, mais agir si nous le voulons de manière réfléchie et volontaire, à condition de ne pas transformer notre Plan en une simple étude de marché généralisé.

L'espoir existe aussi de voir évoluer la Communauté Européenne vers plus d'organisation interne consciente. La commission européenne a, en ce domaine, déjà bien des résultats importants à son actif, parmi lesquels : des travaux de prévisions économiques annuelles et des memorandums accompagnés de recommandations aux pays membres ; des rapports trimestriels de conjoncture, précisant à nouveau ces recommandations quand il lui apparaît que des mesures de grande portée doivent être prises pour préserver l'équilibre et le progrès général de la Communauté ; des enquêtes de conjoncture menées simultanément dans certains pays membres auprès des entreprises. Pour l'avenir, la Commission compte beaucoup, lors de l'établissement des budgets prévisionnels prévus dans chaque pays, susciter des discussions approfondies entre responsables de la politique économique et financière des six pays sur le contenu même des politiques nationales, sur les effets qu'on en peut attendre, et sur les corrections qu'il conviendrait de leur apporter.

Puis viendront naturellement d'autres travaux permettant à la Communauté européenne de prendre une vue à terme de quelques années de son développement futur. Sur ce plan, certes nos partenaires italiens et allemands n'étaient pas d'accord au départ, notamment lorsqu'en octobre 1962, la Commission proposa d'abord, dans un memorandum soumis au Conseil des Ministres, une

certaine programmation souple à long terme. Tenant compte de ces premières réactions, elle suggéra presque un an plus tard d'étudier un programme échelonné sur quatre ou cinq ans, partant des politiques économiques et financières en vigueur actuellement dans les divers pays.

Ces travaux permettraient de voir comment utiliser au mieux les ressources productives de la Communauté, sans tension inflationniste, d'éclairer les décisions nationales, et même éventuellement d'aboutir si c'est possible à un programme communautaire qui soit à la fois l'émanation des plans nationaux, et leur guide nécessaire.

On y parviendra sans doute, lorsqu'on s'apercevra qu'il est extrêmement difficile de mettre en œuvre les principales politiques communes (agriculture, énergie, transports notamment) sans perspectives globales pour l'économie communautaire.

Ce programme devrait définir, par exemple, les chiffres-clés des économies (produit national, revenus des facteurs de production, consommation et investissement) les recettes et les dépenses publiques indicatives, un bilan prévisionnel de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, l'évolution probable des échanges extérieurs.

5° Et, ajoute Théo Braun, il conviendra aussi d'étudier les conditions du développement harmonieux des différentes régions afin d'élaborer un programme d'action pour les grandes régions socio-économiques de la Communauté. Les grands écarts entre les conditions de vie et le niveau de développement économique des régions européennes ne trouveront pas automatiquement leur compensation dans le cadre d'une politique économique libérale, ils risqueront plutôt de s'accroître si rien n'est fait pour compenser les handicaps de certaines d'entre elles.

6° Revenant, en conclusion, sur le problème des relations extérieures, le rapporteur insiste fortement sur la vocation de cette Communauté européenne nouvelle, qui se doit de définir une politique commerciale commune, tant à l'égard des Pays tiers industrialisés qu'à l'égard des pays en voie de développement, pour promouvoir une économie de besoins à l'échelon mondial. Ce qui implique à la fois une coordination des politiques nationales dans le domaine des dépenses publiques et des investissements, une meilleure répartition des liquidités internationales, la mise sur pied d'un fonds commun pour la régularisation des cours de certains produits agricoles, un effort vigoureux pour la stabilisation des cours des matières premières et des produits tropicaux et une ouverture progressive des frontières aux exportations des industries naissantes des pays en développement.

En conclusion pratique, Théo Braun entend suggérer quelques propositions susceptibles, dit-il, d'infléchir l'économie internationale vers les orientations que nous souhaitons :

— création d'un bureau européen de programmation,

utilisant les avis de groupes spécialisés où seraient représentés les employeurs, les salariés et les Etats, et transmettant le résultat de ses travaux à la commission économique afin d'éclairer et de conseiller cette dernière ;

— création d'un **fonds monétaire européen**, qui pourrait intervenir avant le Fonds monétaire international pour permettre à tel ou tel Etat de résoudre certains problèmes d'équilibre de sa balance des paiements sans le contraindre à bouleverser ses relations commerciales avec les autres Etats membres ;

— création d'un **fonds européen de l'alimentation**, qui pourrait être le prélude à un véritable fonds mondial, et distribuerait aux pays sous-développés des droits de tirage dont le bénéficiaire garderait entière liberté d'utilisation sur un marché mondial stabilisé après accords sur les prix des produits agricoles.

Pour mettre en œuvre de telles propositions, il faut évidemment, au préalable, construire un pouvoir politique européen.

DISCUSSION DU RAPPORT DE THÉO BRAUN

Premier intervenant dans le débat général, *André Philip* présente quatre observations relatives aux problèmes de la négociation Kennedy et de la Conférence mondiale sur le commerce.

1. — Les Etats-Unis ayant largement aidé l'Europe il y a quelques années, c'est un devoir pour l'Europe de prendre à sa charge une partie de ce qui, jusqu'ici, a pesé uniquement sur les Etats-Unis.

2. — Nous avons construit l'Europe en commençant par le plus facile, l'abaissement des tarifs douaniers, et nous sommes en retard sur l'horaire dans le domaine de la coordination de nos politiques communes. Ce fait, regrettable, rendra les nouveaux abaissements tarifaires plus délicats.

3. — Il nous va falloir insister, lors des prochaines négociations, pour montrer à nos amis américains que le problème posé n'est qu'accessoirement un problème de tarifs, et que nous devons surtout confronter nos politiques. Notre but est une Communauté européenne, dont le Marché commun n'est qu'une des techniques. Notre but est l'augmentation des échanges mondiaux, dans la mesure où celle-ci permet une meilleure division du travail, une meilleure spécialisation, une meilleure augmentation du niveau de production et de consommation permettant de satisfaire les besoins de l'ensemble de nos populations.

4. — Pour aider les Etats-Unis à résoudre leurs problèmes financiers extérieurs, nous devrions surtout tenter de relayer les Américains dans le domaine de

l'aide aux pays sous-développés, à condition que cet effort soit pensé et porté à l'échelle européenne, et conçu dans un esprit de participation et non de rivalité.

S'agissant du pouvoir politique, *André Philip* pense qu'il existe déjà au niveau de la Commission économique européenne et qu'il importerait de le renforcer en accroissant progressivement ses attributions.

Jan Marczewski ne croit pas pour sa part, que nous ayons le choix de rester dans la Communauté européenne ou d'en sortir, car notre marché national actuel est désormais trop étroit pour que nous puissions nous confronter aux autres grandes puissances industrielles. Plus optimiste que le rapporteur, il croit davantage aux avantages que la France pourra retirer de cette construction européenne qu'aux risques qu'elle peut éventuellement comporter pour nous, mais il insiste aussi sur les disciplines nécessaires qui en découlent, surtout en matière de prix, et de politiques d'investissements sociaux. Il pense enfin que toute notre conception de la coopération avec le Tiers monde doit être repensée, et que le monde industrialisé doit cesser de faire de l'aide au non développement, et s'engager dans la voie des contrats à long terme avec ces pays, notamment dans le domaine des échanges de produits industriels.

Dans l'ordre des principes, *Jean Saint-Geours* estime qu'on peut fort bien parvenir à concilier une certaine forme d'action publique et de programmation des orientations — indispensables pour que soient satisfaits de nombreux besoins collectifs — avec un climat de concurrence et de liberté. Cette planification est délicate mais réalisable, et progressivement même on espère pouvoir y intégrer la dimension internationale pour mieux voir les liens d'interdépendance à terme des différentes économies. Ce faisant, il convient, d'ailleurs, de distinguer nettement trois grandes zones dans le réseau mondial des échanges : a) la Communauté européenne, où doivent peu à peu se concilier liberté et programmation, b) les autres pays industrialisés, avec lesquels une harmonisation des conditions de concurrence semble possible, quoique difficile (il suffit de penser aux protections américaines actuelles), mais non, du moins actuellement, une programmation véritable en commun : c) enfin le Tiers monde qu'il faudra aider pour que, à l'échelle mondiale soient résolus, même au prix de certaines reconversions de nos industries les plus simples, certains de leurs problèmes de développement.

S'agissant de politique conjoncturelle concrète, *Jean Saint-Geours* est moins optimiste que *Théo Braun* en ce sens qu'il ne croit pas aux vertus du conjoncturisme sans objectifs définis préalablement à plus long terme. Il faut qu'une prise de conscience existe des principaux besoins de l'Europe, surtout pour la période 1955-1970 — et qu'un système de planification très voisin du nôtre soit entre les mains des organismes politiques ou

administratifs qui agiraient alors à l'échelon de l'Europe.

Sylvain Wickham pense, aussi, qu'une programmation plus stricte et plus rigoureuse peut à la fois, constituer un excellent moyen de protection contre les pressions trop fortes du marché international évoquées par *Théo Braun*, et permettre d'ajuster globalement cette économie au monde extérieur. Les Plans ne sont nullement des corollaires obligés d'une politique d'autarcie et *Sylvain Wickham* se demande si nous ne pourrions pas convaincre nos partenaires allemands de l'utilité d'une programmation en leur montrant que celle-ci pourrait, au contraire, faciliter une ouverture sur l'étranger.

Maurice Byé s'attache à préciser la nature des différents types d'objectifs possibles d'une programmation européenne, pour nettement séparer les simples objectifs prévisionnels empruntés à des plans nationaux, ou à des plans de firmes d'une part, et les objectifs d'orientation ou d'optimisation, globaux ou sectoriels, d'autre part. Ces objectifs d'optimisation seront nécessaires, lors des négociations prochaines avec les Américains, pour voir dans quel sens devront être effectués les ajustements par grands groupes de produits, et pour mettre au point de façon adéquate les abaissements de tarifs.

Maurice Byé ne croit pas possible de procéder à une simple négociation linéaire, qui entraînerait des réajustements massifs et inégaux sur les six territoires des pays européens. Il faudrait fixer au préalable des objectifs sectoriels au niveau européen, en mobilisant à cette occasion les opinions publiques nationales pour les associer à ces choix, puis, prévoir, comme le fait en ce qui concerne l'économie américaine le « Trade expansion act », des moyens de réadaptation pour les entreprises lésées par l'abaissement d'un tarif et notamment des prêts accordés par un Fonds économique européen.

Pour *Michel Drancourt*, il faut, plutôt que de nous soucier des fins sur lesquelles nous sommes à peu près d'accord, nous préoccuper surtout de renforcer nos moyens et de nous mettre à la dimension de l'économie mondiale. En face des grands moteurs de l'économie que sont les entreprises américaines, face aux nécessités de mobilité et d'adaptation du monde moderne, le grand problème pour nous est d'abord de faire le poids, et d'avoir le sens de l'efficacité. Selon *Michel Drancourt*, qui sera peu après contredit par *André Kerever*, les progrès récents de notre économie sont plus le fait de la concurrence que du Plan, et c'est au niveau des entreprises, à son avis, qu'il faut d'abord continuer à rechercher toujours plus d'efficacité sans s'imaginer que nous puissions être actuellement en mesure d'offrir au monde occidental une version proprement française de la civilisation industrielle. Seule une Europe politique aura peut-être la possibilité de le faire.

Michel Courcier regrette un peu qu'une seule optique ait été retenue à l'occasion de ce débat, et qu'on n'ait envisagé que le contexte international et non le problème plus général des besoins et donc des choix à l'échelle mondiale. Il est en effet des décisions prises

par les Américains et les Russes qui ont, sur notre mode de vie, sur notre niveau de vie, notre vie quotidienne, plus d'importance qu'un bon nombre de décisions prises par les pouvoirs publics français. *Michel Courcier* regrette aussi que l'on ne mette pas davantage l'accent sur les analyses de besoins, en commun, au niveau de l'Europe, qu'à cette occasion on ne recherche pas davantage le dialogue avec tous les groupes sociaux des pays de la Communauté, qu'on ne pense pas plus « européen ». D'accord avec *Jan Marzewski*, il pense que le phénomène européen est irréversible, et qu'il faut moins craindre les risques de cette aventure, plus chercher à devenir forts ensemble, à participer aux choix et aux décisions qui seront prises à l'échelle européenne, et à peser notamment sur les orientations de l'Europe et du Monde pour que s'instaure une coopération plus étroite entre pays industrialisés et pays du Tiers Monde.

Roger Reynaud n'entend poser qu'une seule question, au rapporteur, mais c'est une question qui en implique bien d'autres. Ne sous-estimant nullement les succès que l'économie européenne a remportés au cours des dernières années, il se demande pourtant si les perspectives sont aussi florissantes qu'on le dit. Détérioration progressive de la balance commerciale de l'Europe, hausse rapide des prix et des salaires, handicaps certains au niveau des approvisionnements en matières premières telles que charbon, pétrole, fer; handicaps d'ordre institutionnel aussi, dans la mesure où des règles, d'esprit libéral, ont interdit à quelques secteurs, le bénéfice de certaines aides publiques en faveur des investissements; handicaps techniques dans d'autres secteurs.

Pouvons-nous à la fois, poursuit *Roger Reynaud*, abandonner certains secteurs traditionnels pour venir en aide indirectement aux producteurs des pays en voie de développement, risquer d'abandonner aux pays industriels plus évolués les productions à haute technicité, faire de grands efforts pour rééquilibrer l'économie de nos régions, développer nos investissements intellectuels et aider l'Amérique à résoudre certaines de ses difficultés financières ?

Nous nous apercevons alors qu'il faut choisir, qu'il nous faut construire un programme et le faire en profondeur, en ne prévoyant pas seulement les quantités à produire, mais aussi l'évolution probable des prix, et les modifications de structures à envisager (*Roger Reynaud* cite deux exemples: le charbon et l'acier). Et, pour définir cette hiérarchie de nos besoins, la réviser si nécessaire, et la mettre en œuvre de façon souple et adéquate dans le temps, il faut maintenant un pouvoir politique européen.

Roger Reynaud soulignera un peu plus tard qu'un développement des échanges n'est d'ailleurs réellement possible entre partenaires industrialisés que dans la mesure où certains droits de douane seront abaissés, bien sûr, mais aussi et surtout dans la mesure où chacun entendra respecter une sorte de code de bonne

Pierre BAUCHET, Jacques HOUSSIAUX, François BLOCH-LAINE.

conduite envers autrui, et abandonnera telle ou telle pratique de dumping ou tel objectif de domination du marché.

Jacques Houssiaux se déclare en accord avec Roger Reynaud ; il s'interroge ensuite sur les dualités d'intérêts possibles entre l'ensemble européen et chacun des sous-ensembles régionaux, comme la France. Restructurer telle ou telle industrie française dans le cadre européen, ou construire une industrie européenne sont deux objectifs fort différents, entre lesquels Jacques Houssiaux ne voit pas aisément comment choisir, d'un point de vue français notamment.

Jacques Duhamel entend également souligner les dangers d'un système de libre-échange, ne comportant pas d'accords sur des politiques communes, et la nécessité d'une programmation à l'échelle européenne. Il n'est pas possible, dit Jacques Duhamel, pour des raisons sociales évidentes, de laisser l'Europe et chacun des pays qui la composent, se diviser en deux séries de zones, les unes triomphantes, et les autres moribondes. Il faut dans une certaine mesure rectifier les déséquilibres naturels et s'appliquer à résoudre les problèmes de reconversion qui ne manqueront pas de se poser. Il faut aussi que la Communauté économique européenne soit structurée avant d'aborder le grand débat atlantique, qu'elle soit prête aussi à s'occuper de ce problème, économiquement et politiquement essentiel, de la coopération avec les pays sous-développés, et prête à contribuer à une organisation mondiale des marchés.

Une économie de besoin et de participation, conclut Jacques Duhamel, implique tout à la fois une orientation de la production dans un cadre élargi, une organisation des échanges à l'échelle mondiale, et une économie de dimension européenne pour contribuer à régler des problèmes de dimension internationale.

Bertrand Motte revient sur la négociation Kennedy pour souligner que les Américains comprennent très malaisément notre concept de communauté, et ne voient plutôt dans notre entreprise qu'un vaste marché en

voie de création. Il faudra donc, dit-il, les convaincre qu'il est nécessaire que nos instruments de production aient pris la dimension communautaire pour pouvoir déboucher sur un marché aux dimensions atlantiques.

Bertrand Motte insiste également sur la nécessité d'une politique régionale européenne, et sur l'utilité d'organismes-relais à l'échelon régional qui pourraient servir de sous-stations aux impulsions de l'action économique et de l'action sociale européennes ; il pense qu'une telle politique permettrait de vulgariser auprès des populations la notion de l'Europe ; et de résoudre tous les problèmes sociaux à la mesure de l'homme.

André Kerever intervient d'abord pour souligner la grande place réservée en juillet 1963 par la Commission Hallstein aux problèmes régionaux dans le cadre d'une programmation européenne ; et il estime qu'il serait souhaitable d'accroître en ce domaine les moyens d'action des organes communautaires. Pour créer des emplois et susciter des créations d'entreprises au niveau régional, il croit, comme Maurice Byé, qu'un fonds d'intervention économique pourrait éventuellement prendre en charge les réadaptations nécessaires entraînées par les mesures d'abaissements tarifaires accordés dans le cadre de la négociation Kennedy. Cet organisme pourrait être doté de commissions assez semblables à celles du Plan français, avec participation de représentants de l'administration, des syndicats et des firmes.

André Kerever indique ensuite les risques, en même temps que les avantages, des exportations de capitaux américains et leur incidence sur la balance des comptes des Etats-Unis ; il donne les raisons pour lesquelles il faut lier une fois de plus en ce domaine les négociations tarifaires et les problèmes d'harmonisation des politiques économiques et monétaires entre les zones.

Yves Chaigneau pense qu'il faut substituer, dans nos relations avec les pays du Tiers Monde des objectifs de développement à de simples préoccupations d'aide. L'aide elle-même ne parvient pas à modifier sensiblement les structures économiques et n'a pas d'effet notable sur le développement. Il faut donc plutôt tenter de coordonner les croissances économiques des pays industrialisés et des pays du Tiers Monde ; pour cela, il ne suffit pas d'ouvrir nos marchés à leurs produits industriels, il faut, de part et d'autre, aménager nos structures. Yves Chaigneau ne croit pas, contrairement à Raymond Barre, qui est intervenu sur ce sujet par la suite, que le sens moral de la solidarité soit à cet égard un moteur suffisant. Il faut que ce développement même réponde à un besoin des économies industrialisées et l'on n'y parviendra, dit-il, que lorsqu'on sera parvenu à lier le sort des uns au sort des autres, dans une solidarité de fait.

Pierre Pflimlin intervient pour aborder plusieurs problèmes importants, et tout d'abord les problèmes régionaux. Il penche plutôt pour une formule de régionalisme français, déjà fort délicate à mettre en œuvre, que pour un régionalisme revu de façon un peu artificielle à l'échelle européenne. On peut avoir intérêt à établir

certaines cohérences entre régions frontalières voisines, ou faire jouer la solidarité européenne au bénéfice des régions périphériques retardataires, comme le prévoit d'ailleurs le Traité de Rome, mais sans aller jusqu'à découper toute l'Europe en régions, ce qui poserait d'assez redoutables problèmes psychologiques et politiques.

Précisant ce point à l'occasion d'une intervention de Pierre Abelin, Pierre Pflimlin se déclare partisan d'une régionalisation du Plan laissée aux instances nationales, et adversaire de toute formule qui permettrait aux instances européennes d'interférer directement sur la régionalisation à l'intérieur d'un pays.

Nos conceptions de la planification ne sont pas partagées par les Allemands, car, poursuit Pierre Pflimlin, ils ont fait choix de techniques libérales pour fonder leur économie de marché ; et, ajoute-t-il, nous Français semblons être parmi les pays membres, les seuls à mettre actuellement l'accent sur les aspects proprement communautaires de la construction européenne. Même si M. Marjolin après son courageux discours de Strasbourg du 21 janvier sur la situation économique des Six, parvenait à proposer au nom de la Commission une politique commune pour combattre les tendances inflationnistes de certains pays, cette initiative utile serait entachée de fragilité parce que privée de la force que donnerait l'existence d'institutions politiques européennes.

Pour Pierre Pflimlin, la préoccupation majeure de nos partenaires semble être de maintenir et développer les échanges avec l'extérieur, beaucoup plus que de construire vraiment l'Europe commune, et même les accords de décembre dernier sur la politique agricole commune seraient probablement remis en cause si la négociation Kennedy aboutissait à un échec, dont on imputerait la responsabilité à la France, et si la solidarité des Six se brisait face aux Américains.

Et le Président Pflimlin de conclure que le problème doit être actuellement directement transposé au plan politique, car cette communauté politique ne peut plus découler automatiquement comme certains l'avaient espéré, d'une succession d'accords sur différents problèmes communs concernant l'agriculture, les transports, l'énergie et la monnaie. C'est dans la mesure où, par un retournement des choses, malheureusement improbable dans l'avenir immédiat, il y aurait à nouveau une volonté politique de construire une communauté politique avec un pouvoir européen, qu'une politique commune dans les divers domaines économiques et financiers pourrait peut-être devenir une solide réalité.

Pierre Abelin est persuadé que le monde deviendra de plus en plus ouvert aux échanges et au libéralisme international. Américains et Européens, Indiens et peuples en voie de développement en général, Soviétiques et même Chinois seront, d'après Pierre Abelin, conduits inéluctablement à infléchir de plus en plus leurs politiques d'échanges dans une voie plus libérale. Il convient donc de ne pas vouloir à tout prix freiner cette évolution ; il faut adapter une nécessaire planifi-

cation à ce développement des échanges avec l'extérieur et construire une Europe politique capable d'assumer ses responsabilités au plan mondial.

Raymond Barre partage certaines des préoccupations de Pierre Pflimlin et se demande si cette volonté de construction d'une politique globale commune existe réellement au niveau de tous les gouvernements ; il expose rapidement les positions et les intérêts de chacun, pour bien montrer que nous vivons actuellement une époque de marchandages. Il faut donc, estime Raymond Barre, manœuvrer comme si nous devions, tout en servant l'Europe, conserver une certaine liberté de manœuvre.

Commencer par se débrouiller par ses propres moyens au niveau de notre société française, c'est surtout faire un effort dans le domaine de l'innovation, pour pouvoir affronter la compétition internationale, car de notre capacité innovatrice dépendra notre capacité non seulement sur le plan national à satisfaire davantage nos besoins, mais à maintenir notre balance des paiements et à sauvegarder notre monnaie.

Jean Fleury prend quelques exemples pour montrer qu'il ne convient pas, à son avis, d'être trop pessimiste sur l'avenir de l'Europe et de la France, ni d'attacher toujours trop d'importance à certaines déclarations de principes des partisans opposés du libéralisme et de l'organisation. Il a plutôt l'impression que tout est encore ouvert, que les contours de l'Europe ne sont pas encore dessinés, et que c'est vraiment dans une Europe politique que se dessineront ces contours, dans la mesure d'ailleurs où les syndicats et les partis politiques feront pression dans ce sens.

Alain Barrère se place sur un plan plus général pour dire que dans cette Europe en formation, les structures vont fort probablement changer elles aussi : structures économiques et politiques, mais aussi structures sociologiques. Et dès lors, les problèmes qui se posent ne sont pas seulement ceux de la concurrence et de la planification, mais aussi ceux de la participation de tous les groupes humains à l'élaboration d'une construction sociale nouvelle. Pour Alain Barrère, toutes les tensions signalées au cours du débat doivent être considérées comme normales ; compte tenu de l'histoire et des politiques économiques passées de chacun des Etats, elles ne disparaîtront pas, mais il faut tenter de voir comment les réduire autrement que par des procédures de compétition, et comment notamment faire participer les personnes à cette entreprise. Peut-être la tâche première consiste-t-elle non seulement d'élaborer une planification ou une programmation à l'échelon européen, et de créer un pouvoir politique européen, mais aussi et en même temps de construire à l'échelon européen ces corps intermédiaires sans lesquels il n'y a pas de participation.

Robert Goetz, président de séance, dans cette même ligne de pensée, parle de la nécessité d'une véritable politique sociale commune, et rappelle qu'il est aussi indispensable d'y penser que de chercher à régler tous les

problèmes économiques de l'agriculture, de l'énergie, des transports et de la monnaie. L'harmonisation des conditions d'existence ne peut résulter des seuls règlements et des législations, elle doit être recherchée aussi et surtout au travers des dialogues entre syndicalistes et hommes de partis européens, et doit être au centre des objectifs des programmeurs.

Après toutes ces interventions, *Théo Braun* ne pouvait bien sûr, répondre sur tous les problèmes évoqués par chacun des intervenants, concernant la construction européenne dans son ensemble. Il reprend quelques-uns des thèmes de son rapport pour atténuer, s'il le peut, cette impression de pessimisme qui lui semble se dégager de ce débat sur l'Europe et convaincre son auditoire qu'en raisonnant en termes concrets sur des réalités françaises, sur nos problèmes quotidiens, on en vient tout naturellement à penser européen.

Il pense qu'il faut mettre l'accent sur la politique conjoncturelle, sur l'importance qu'y ont attaché les rédacteurs du Traité de Rome (dans son article 103) sur les possibilités qu'elle nous offre, à nous Français, d'exporter peu à peu nos méthodes de programmation. Le Traité dit notamment que tout doit être fait pour s'efforcer de garantir la stabilité dans l'expansion et l'équilibre des échanges, dès lors chaque Etat ne peut plus mener sa politique conjoncturelle indépendamment des autres, encore moins depuis que les idées forces du memorandum de la commission sur la programmation à moyen terme ont été adoptées par la quasi totalité des membres des institutions européennes. Il n'est peut-être même pas bon, ajoute *Théo Braun*, d'aller trop vite dans cette voie, tant que les études préalables et les matériaux statistiques ne sont pas suffisants.

S'agissant de la politique d'aménagements régionaux, telle qu'elle a été étudiée par des groupes de travail de la Commission économique, *Théo Braun* pense qu'une reconversion de nos concepts est nécessaire, que cette politique doit être, certes, menée dans un cadre national, mais aussi tenir compte de situations particulières aux frontières des Etats ou à la périphérie de l'Europe.

Sur la politique sociale communautaire, le rapporteur donne quelques précisions, il décrit les difficultés qui font obstacle à une harmonisation rapide en ce domaine, mais aussi les premiers essais et travaux réalisés en commun pour tenter de rapprocher les législations sociales des six pays.

Le rapporteur estime que nous ne devons pas, dans nos négociations avec les U.S.A., accepter d'être acculé à une politique défensive de pays protectionniste puisque notre balance commerciale, vis-à-vis des Etats-Unis, est devenue déficitaire alors qu'en 1959 elle était excédentaire. La discussion avec les Etats-Unis ne se pose pas essentiellement en termes douaniers, avec un monde libéral qui n'arrive pas à résoudre ses problèmes de sous-emplois, mais en termes d'harmonisation des politiques économiques et monétaires et d'organisation concertée, pour assurer une expansion et des échanges plus équilibrés et résoudre certains des problèmes posés par la disparité de nos niveaux de vie ; et il faut que l'Europe parvienne, à cette occasion, à se définir en tant que telle afin d'avoir une politique commune à l'égard des Etats-Unis.

Rappelant à nouveau les propositions concrètes qu'il avait énoncées dans son rapport d'introduction, *Théo Braun* insiste, pour conclure, sur la nécessité des examens réalistes et des cheminements progressifs et raisonnés vers des objectifs concrets.

La participation à travers le plan et la politique des revenus

Rapporteur : Hubert BROCHIER

Président : Alain BARRERE

Compte rendu de Jean MASTIAS

projection dans l'avenir d'une demande finale, dont le niveau est fonction du taux de croissance du revenu

LE professeur *Hubert Brochier* présente le rapport introductif. Sa thèse sera « que seule une large participation aux mécanismes d'élaboration et de contrôle du plan peut permettre à celui-ci de résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes de détermination et de satisfaction des besoins ». Mais, compte tenu des discussions déjà consacrées à ce problème dans le passé récent, il insistera davantage sur la question très actuelle de la participation aux résultats de l'expansion ou, en d'autres termes, de la politique des revenus.

Quelle planification ?

Le processus de préparation de la planification française peut être analysé, estime le rapporteur, comme la

Hubert BROCHIER et Alain BARRERE.

choisi, et qui se décompose en une série d'éléments, en particulier la consommation privée, la consommation publique et l'investissement. Dans ce système il appartient de donner un contenu concret aux besoins des consommateurs privés, procédure qui, en assurant la décentralisation des décisions, fait l'économie d'un vaste réseau de contraintes.

En apparence, dès lors, le consommateur détermine souverainement la demande finale et l'on ne peut, semble-t-il, imaginer procédure plus démocratique, ni participation plus efficace. Mais en réalité, d'après le rapporteur, cette souveraineté n'est guère plus qu'un mythe. Chaque jour, le consommateur est soumis à une contrainte universelle et efficace, qui a pour cause essentielle le rôle moteur des entreprises dans l'économie contemporaine. Les besoins actuels sont des besoins conditionnés. Pour cette raison, il apparaît qu'une planification exclusivement axée sur le marché, ne réaliserait pas la liberté humaine et ne constituerait que le reflet des mécanismes de conditionnement mis en place par les firmes, c'est-à-dire, le reflet de la distribution des revenus existants.

Une telle planification, loin d'assurer la libération du poids du passé, deviendrait alors une simple mise sur rail de l'économie, celle-ci étant mue ensuite par un ensemble de déterminismes démographiques, techniques, etc. Hubert Brochier se refuse donc à admettre que la planification doive être réduite à une simple projection, à un « mécanisme de pilotage automatique de l'économie ». Mais il n'accepte pas davantage pour autant une solution de détermination autoritaire de tous les besoins à satisfaire par l'intermédiaire d'un pouvoir politique tout puissant et infaillible, comme cela fut le cas jusqu'à présent en U.R.S.S.

L'un des premiers problèmes est donc d'éviter que la planification soit seulement la réalisation d'un avenir pré-déterminé ou d'un avenir déterminé entièrement de l'extérieur et d'en haut.

Pour les socialistes du 19^e siècle, ceux qu'on appelait « les utopistes », la planification était la prise en main délibérée par l'homme de son propre avenir. Cette finalité du plan ne doit pas être oubliée aujourd'hui sous prétexte de réalisme.

Il convient donc d'aboutir à une solution originale de compromis entre la détermination des choix par les mécanismes du marché et par l'intervention de l'autorité politique, celle-ci agissant par les investissements publics ou par divers mécanismes correcteurs. Un tel compromis est peut-être l'essence de la planification française et son originalité.

Alors qu'une simple projection s'enferme dans le présent, la planification doit définir et rendre effectives des options qui constituent des actes créateurs et générateurs d'avenir. Mais pour éviter l'arbitraire, il convient d'organiser la « participation », ou « l'élaboration démocratique du plan ». Quels sont les mécanismes de participation ?

Actuellement, indique le rapporteur, ces mécanismes sont de deux ordres. D'une part, existent au Commis-

sariat au Plan des commissions dont la composition se veut représentative de tous les groupes sociaux. D'autre part, et surtout, dans la mesure où toute une partie du plan — notamment celle qui se réfère au secteur public — relève de la décision des gouvernants et non des lois du marché, le secteur d'activité économique en cause est soumis à des décisions de caractère politique.

C'est encore insuffisant et il semble que l'on puisse chercher dans trois directions les moyens d'assurer une participation accrue des citoyens à la planification, soit par les revendications soit par les inventaires.

Il convient en premier lieu d'intéresser le plus grand nombre possible d'individus et de groupes au recensement des gaspillages et des lacunes de l'activité économique. C'est poser bien sûr, le problème de la nature et du rôle d'un institut national de statistiques, et celui de la composition des commissions du plan. A cet égard, Hubert Brochier souhaite vivement que ces commissions puissent entendre des personnes choisies dans des sphères qui n'y ont pas accès à l'heure présente : associations diverses, représentants des collectivités locales, etc.

En second lieu, citant l'exemple du logement et de la recherche de formes nouvelles de vie sociale en matière d'urbanisation, il y voit l'occasion de donner la parole à ceux qui font preuve d'innovation et de création culturelle, et souhaite qu'une recherche soit menée dans cette direction. Il y aurait là, selon le rapporteur, un mécanisme correcteur susceptible d'infléchir l'avenir de la société dans une meilleure direction tout en laissant au mécanisme du marché, seul efficace en ce domaine, le soin d'organiser la liaison entre les besoins exprimés et la fabrication des objets matériels, laquelle est du domaine de l'entreprise privée.

Enfin, en troisième lieu, l'élaboration consciente des choix pose le problème de la participation politique. Le rapporteur souhaite que le Parlement joue, à cet égard, un rôle plus actif. Se référant au récent rapport du Conseil Economique et social, il estime nécessaire que l'on donne aux variantes du plan un contenu concret. Ces variantes doivent laisser transparaître les problèmes politiques réels sur lesquels le Parlement devrait être appelé à trancher. Le Plan, certes, s'en trouverait « politisé », mais l'essence de la démocratie n'est-elle pas d'assurer les choix d'une manière ouverte ? Une telle orientation ne peut se concevoir, ajoute Hubert Brochier, que dans le cadre d'un régime pleinement démocratique, et semble incompatible dès maintenant avec la pratique du « domaine réservé ». Elle n'a, au surplus de chance de succès, que dans l'exacte mesure où variantes et options soumises au Parlement sont « justes et sincères » : pour s'assurer de ce dernier caractère, les parlementaires devront-ils s'entourer d'experts, ou, pour certains d'entre eux, participer aux commissions du plan ? ou encore s'en remettre à l'avis du Conseil économique ?

Elle n'aura enfin d'avenir que dans la mesure même où, dépassant la simple approbation par les représen-

tants de la nation, elle s'accompagnera d'une large campagne d'information dans le pays, permettant à l'homme de la rue de comprendre les objectifs du plan et d'en débattre. C'est du jugement de l'opinion publique que dépendent, en définitive, le succès et le caractère démocratique du Plan.

Quelle politique des revenus ?

La planification française, dit-on aujourd'hui, appelle la mise en place d'une politique des revenus. Quelles en sont les raisons ? Le rapporteur en dégage quatre essentielles.

— La politique des revenus remplit d'abord une parenthèse dans le mécanisme de planification : il était peu satisfaisant de bâtir un plan sur un schéma de projection de la demande finale à quatre ans en faisant abstraction des mécanismes de partage du revenu qui constituent la liaison nécessaire entre la demande finale et le niveau du revenu global, et qui peuvent remettre en cause de manière très profonde la réalisation du Plan.

— Seconde raison : La politique des revenus serait en outre un instrument essentiel de « concertation ». On a constaté, au moment de la grève des mineurs, que certains affrontements étaient inutiles et néfastes et combien il serait avantageux dans l'ordre social de les éviter.

— Troisième raison : la politique des revenus constitue la seule technique valable en 1964 pour éviter une inflation dont nous ne pouvons nous permettre le retour.

— Enfin quatrième motif plus discutable et plus discuté : si l'on se préoccupe de politique des revenus, c'est parce qu'il y a eu échec de la politique de redistribution par le canal des mécanismes financiers et sociaux, laquelle n'est pas parvenue à changer durablement et valablement la structure des revenus. Aussi se préoccupe-t-on d'intervenir également dès le stade de la formation des revenus primaires.

Il reste à définir le contenu d'une politique des revenus.

A court terme, c'est une politique de régularisation des revenus qui appelle une discipline s'appliquant aussi bien aux salaires, qu'aux prix, aux revenus agricoles et aux profits.

En ce qui concerne les salaires, le rapporteur estime qu'une Commission ad hoc pourrait, après consultation des organisations syndicales et professionnelles, fixer des maxima et des minima d'accroissement de salaire par branche d'activité. Au niveau de l'entreprise joueraient des libres négociations entre ces minima et maxima. Quels seraient les éléments d'appréciation pour fixer ces minima et maxima ? La productivité sans doute, mais à quel niveau : global ou sectoriel ? Le maintien d'un certain niveau de disparités apparaît souhaitable mais à condition que soit assurée une mobilité suffisante, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Un régime de sanctions, d'amendes, serait non moins nécessaire pour assurer le respect de ces minima et maxima, la question étant alors posée de leur valeur légale ou indicative.

La discipline doit aussi s'appliquer aux prix : sans politique des prix, aucune politique des revenus n'est assurée du succès. Pour y parvenir il convient de renforcer les mesures et les services de contrôle. Il convient également d'assurer la surveillance des marchés et de rétablir le fonctionnement de la concurrence là où elle ne joue plus, en améliorant parallèlement les circuits de distribution.

Les difficultés se multiplient dès lors que l'on se préoccupe des revenus agricoles. Il existe une loi d'orientation agricole qui a défini les principes d'une politique des revenus et retient comme objectif la parité des niveaux de vie des agriculteurs et des autres catégories de producteurs. Mais la difficulté majeure d'une politique des prix agricoles consistera toujours à la concilier avec l'objectif global de stabilité monétaire. Et comment connaître avec précision les revenus des agriculteurs ?

Cette insuffisance d'information se retrouve dès lors qu'on s'attache aux profits. Malgré les progrès de nos connaissances statistiques, la marge d'incertitude demeure trop considérable et le demeurera encore longtemps.

A supposer les profits connus, leur contrôle ne pourra être exclusivement fiscal, l'incidence de telles mesures étant parfois différente des buts recherchés. Un contrôle plus strict et plus juste impliquerait probablement la combinaison de trois éléments : taux d'imposition, contrôle des prix et maniement du crédit. Bien qu'il ne soit pas impossible à réaliser, ce système entraînerait la création d'un appareil de coordination qui n'existe pas et dont le rôle exact serait à déterminer. Canaliser les profits pose d'ailleurs un redoutable problème de fond, dans la mesure où ceux-ci jouent un rôle capital dans le financement des investissements. Peut-on vraiment contrôler les profits sans mettre en cause le développement même de l'économie et sans faire choix d'options relatives au système économique global ?

C'est la raison pour laquelle Hubert Brochier estime finalement que les problèmes essentiels d'une politique des revenus sont d'ordre politique.

A court terme, en effet, la condition d'existence d'une politique des revenus réside dans le consentement des intéressés, et il ne peut s'agir que d'une discipline volontairement acceptée, en quelque sorte d'un « nouveau contrat social ». Il est donc indispensable que la Conférence des Revenus soit de composition réellement paritaire. De ses travaux ne se dégagera jamais qu'une politique contractuelle. Sur des bases de cette nature, l'adoption d'une politique contractuelle des revenus constituerait un pas en avant dans la direction d'une économie de dialogue. Mais cela ne signifierait pas que les rapports de force cesseraient de jouer : leur confrontation se ferait clairement au sein de la Conférence et non par des épreuves de force inutiles.

A plus long terme, la politique des revenus doit être l'amorce d'une politique d'élimination des inégalités insupportables et de réduction des inégalités improductives. Mais recevrait-elle alors l'agrément de tous les groupes sociaux ? N'irait-elle pas à l'encontre de l'évo-

lution actuelle de l'économie, caractérisée par une ouverture de l'éventail des salaires, par une compétition de plus en plus âpre entre les firmes à l'échelon national et international, par une diminution rapide de la population active agricole, et stimulée par la recherche des profits ?

Pour sa part, le rapporteur estime qu'une politique de réduction des inégalités entraînerait, non seulement la limitation des profits, mais conduirait à remettre en cause l'appropriation du capital. Ainsi serait posé le problème de la propriété des accroissements d'actifs réalisés par auto-financement : si le partage des accroissements de capital était l'aboutissement logique de la politique des revenus, il serait bien vrai que le capitalisme aurait vécu, sans qu'il soit besoin d'un « grand soir ».

Une politique de revenus, conclut H. Brochier, ne peut se limiter à une politique des salaires, limitation inacceptable pour les intéressés. Et cela d'autant moins que la France est le pays dans lequel l'adoption d'une véritable politique des revenus est le plus concevable, étant donné le contexte socio-économique, les habitudes prises en matière de discussion, l'existence d'une planification dans laquelle la politique des revenus entrerait tout naturellement. L'adoption d'une politique générale des revenus, comportant à la fois une régulation contractuelle à court terme, et l'amorce d'une politique de réduction des inégalités à long terme, semble la seule formule qui puisse rencontrer l'accord des intéressés. Mais cet accord est évidemment subordonné à la création d'institutions paritaires nouvelles et à l'instauration d'un climat politique qui rende effective la réciprocité des obligations des parties au contrat.

DISCUSSION DU RAPPORT D'HUBERT BROCHIER

De telles propositions annonçaient un riche débat.

Pierre Bernard Cousté se montre d'accord sur la ligne générale d'orientation ainsi tracée. Pour lui en effet,

l'économie à construire doit être d'abord une économie solidaire : il faut prendre conscience des multiples et croissantes solidarités de fait, et en édifier de nouvelles, au sein de l'entreprise, à l'échelon professionnel, dans les rapports entre professions et syndicats, entre Européens...

Mais les besoins individuels et collectifs de la société moderne, et surtout ceux de la société industrielle future, ne seront satisfaits qu'à la faveur d'une croissance accélérée et donc nécessairement planifiée, ou mieux, harmonisée. Ce qui implique une échelle de valeurs, une politique des revenus, une organisation du dialogue.

L'essentiel demeure, dans ces conditions, d'assurer aux hommes un surplus de connaissances et un surplus de participation, les modalités pouvant différer de celles proposées par Hubert Brochier.

Mais les autres intervenants mettent plus spécialement l'accent sur un certain nombre de problèmes précis soulevés par le rapporteur et qui demandent examen.

Est-il possible en premier lieu de faire coexister la détermination politique d'un certain nombre de besoins et la détermination par le marché d'autres besoins ?

Un compromis original entre économie volontariste et économie de marché

Trois intervenants répondent par l'affirmative avec des nuances diverses.

Pour *Joseph Fontanet*, il convient, au-delà d'expressions non dépourvues d'ambiguïté, comme « planification souple » aussi bien que « socialisme démocratique », de définir une économie pour notre temps. Notre postulat de départ est l'existence de priorités essentielles à assurer, qu'il appartient à l'autorité politique de fixer, et dont elle doit garantir ensuite la cohérence et le respect. Ces choix primordiaux ne sauraient être en effet abandonnés à la loi du profit qui livrerait les arbitrages fondamentaux aux pressions des groupes dominants ou des intérêts à courte vue. L'ensemble de ces priorités constitue donc une donnée de base du plan, et concourt à lui conférer nécessairement un caractère impératif. Mais cette affirmation n'est nullement incompatible avec le maintien d'un large rôle à l'économie de marché, à l'initiative privée et à la liberté du consommateur.

Plan et marché doivent être considérés comme deux instruments de gestion ayant leur rôle et leur champ d'action respectifs. Ils sont compatibles à condition que les impératifs du plan s'inscrivent dans une politique globale cohérente, préservent les équilibres fondamentaux et n'imposent pas de tensions excessives à l'économie, conditions réalisables dans un pays hautement évolué.

Les besoins collectifs (éducation, santé, urbanisme, etc., d'une part ; solidarité sociale d'autre part) appelant des actions globales au niveau communautaire, relèvent essentiellement de l'intervention publique,

qu'elle soit directe ou par voie de « concession », et il appartient naturellement au plan de déterminer leur part respective et leur mode de satisfaction.

Il semblerait évident que le plan a un rôle privilégié et particulièrement aisé dans ce domaine. Or, on constate que paradoxalement c'est sans doute le secteur dans lequel l'exécution d'une politique planifiée connaît les plus graves insuffisances. C'est que dans une économie moderne, la part des équipements et services collectifs, comme de l'effort de solidarité, tend à croître plus rapidement que le revenu national. Sans un développement corollaire des moyens collectifs de financement, le plan d'équipement public et le plan social ne peuvent être correctement exécutés. Cette remarque, entre autres, condamne le néo-libéralisme, qui connaît actuellement une certaine fortune politique, mais refuse on fait à l'autorité publique les moyens de faire prévaloir des priorités essentielles. Elle doit cependant inciter également à ne pas gaspiller les moyens de financement collectif quand il est possible de faire autrement, par exemple pour la satisfaction de besoins individualisables par nature, car l'élasticité budgétaire rencontre vite des limites.

La satisfaction des besoins collectifs appelant essentiellement l'intervention publique, peut-on dire, par symétrie, que la satisfaction des besoins individuels doit être essentiellement assurée par les mécanismes du marché ? Oui, en première approximation, répond Joseph Fontanet, l'initiative privée, le jeu du profit et de la concurrence constituant, dans un pays évolué, le meilleur système d'ajustement à court terme de la production, de la distribution et de la consommation. Ce système assure en outre un vaste secteur d'autonomie de décision, pour les chefs d'entreprise et les consommateurs, qui est psychologiquement et moralement un facteur essentiel du bien-être social et une garantie de liberté et de dignité.

Mais les consommateurs ne peuvent exprimer sur le marché que leurs désirs immédiats. Ils ne peuvent être conscients des exigences du développement à long terme de l'économie, avec lesquels ne coïncident pas nécessairement leurs propres perspectives d'épargne individuelle. On ne peut donc, reconnaît Joseph Fontanet, laisser entièrement la détermination de la politique économique de l'avenir à la spontanéité du marché qui exprime les vues inévitablement trop courtes des consommateurs. C'est donc une autre mission qui incombe au plan que de prévoir également le prélèvement à opérer sur les ressources présentes pour assurer la réalisation prioritaire des investissements par les moyens d'incitation ou de contrainte appropriés.

Cette explication de principes, souvent déjà mis en pratique de façon plus ou moins empirique, devrait permettre l'édification consciente et cohérente d'un régime économique à pouvoirs décentralisés, associant les vertus de l'organisation et celles de l'initiative personnelle, et rendant possible une politique économique

volontaire, sans pour autant tomber dans l'écueil d'un collectivisme bureaucratique et totalitaire qui aboutit d'ailleurs à des échecs économiques visibles à l'Est.

Jean Saint Geours estime également qu'une alliance est possible entre les méthodes de marché et celles de la planification. Certes, reconnaît-il, la consommation, qui est l'un des principaux emplois des ressources et qui est en principe libre, est un guide essentiel de la planification française. Mais le gouvernement et les autorités monétaires, tant par la fiscalité que par les diverses modalités de financement des investissements, influencent plus qu'on ne l'imagine l'expression des besoins individuels. Quant à l'ensemble des besoins collectifs, ils échappent à l'économie de marché et le Plan peut avoir à leur égard un rôle d'orientation très important.

En accord avec le rapporteur, Jean Saint-Geours souligne l'importance d'une large participation à l'élaboration et à l'approbation du plan, mais aussi la nécessité d'une « agitation intellectuelle » de tout le pays autour des objectifs et des conditions du plan.

L'intervenant juge plus aisée que ne le pense le rapporteur, la représentation sous forme de schémas simples des conditions de réalisation d'un taux de croissance déterminé : notamment en ce qui concerne la part des fruits de la production à réserver à l'investissement et à la consommation, à la satisfaction des besoins individuels et à celle des besoins collectifs (défense, équipements divers relatifs au logement, au travail, aux loisirs...).

Jacques Delors estime que si le marché ne constitue pas un indicateur et un mode d'expression totalement satisfaisant des besoins, il n'en est pas moins le corollaire indispensable d'une société fondée sur les libertés économiques et sociales et notamment sur la liberté de consommer et d'épargner.

Il faut connaître le prix de cette liberté tout en s'efforçant d'en réduire les inconvénients. Parmi les moyens à mettre en œuvre, l'intervenant cite en particulier une meilleure éducation et une meilleure information économique des citoyens et des consommateurs, une réglementation de la publicité, le lancement de campagnes d'information faites par la collectivité pour mettre en garde les consommateurs contre certains excès, et surtout une répartition plus équitable des revenus qui permettrait de réduire l'écart entre les besoins ressentis et les besoins susceptibles de s'exprimer sur le marché grâce à un pouvoir d'achat.

De toute façon, il paraît nécessaire à Jacques Delors de compléter les analyses classiques de la consommation et de son évolution par des enquêtes par sondage notamment auprès des catégories les plus défavorisées afin de mieux connaître leurs besoins. Mais il est évident que le marché ne permet de satisfaire qu'une partie des besoins, et que dans nos sociétés industrielles, d'autres besoins ne peuvent être satisfaits que par des

services d'équipement collectifs (éducation, santé, culture, aménagement des villes et des campagnes, etc.).

Jacques De'ors insiste sur le contenu très large de la notion de besoin et sur ses fondements éthiques. C'est pourquoi la notion de développement ne doit pas se limiter à des aspects quantitatifs. Il est persuadé que demain les sociétés se distingueront plus par le développement qualitatif que par des taux de croissance ; ainsi seront valorisés des objectifs tels qu'une judicieuse répartition entre le travail et le loisir, les possibilités de participation que comportent le travail et le loisir, le contenu même de ce travail et de ce loisir, l'équilibre géographique et humain entre les centres de production, les lieux d'habitation et les pôles d'attraction de la vie culturelle et civique.

Une société plus humaine ne peut se concevoir sans qu'une part suffisante des ressources disponibles soient affectées à ces services collectifs qui ont pour objet de satisfaire à des besoins absolus. Un des grands choix politiques de l'avenir est donc la ligne de partage entre les besoins satisfaits par le marché et les besoins satisfaits par les équipements collectifs. Une logique du vouloir collectif fondé sur la satisfaction prioritaire des besoins absolus de tous et sur les moyens de favoriser l'épanouissement des personnes doit être imposée face au dynamisme spontané du marché et de ses stimulants.

C'est à cette condition que le Plan s'inscrira dans les perspectives générales fixées par ce Colloque.

La participation démocratique au Plan

Comme le rapporteur, *André Philip* estime que le rôle du Parlement est plus important, à l'heure des directives premières, concernant les orientations et les objectifs du Plan, qu'au moment de la ratification du document final. Ce document final, remarque-t-il, est semblable à un traité international : on ne peut que l'accepter ou le refuser en bloc ; tout s'est joué lors de la négociation. Et nous devons faire en sorte que le Parlement puisse jouer efficacement son rôle dans un débat d'importance nationale.

L'idée d'une discussion des directives globales et des choix fondamentaux par le Parlement inspire également à *Roger Reynaud* plusieurs remarques. Il ne conteste pas l'opportunité de restaurer et d'accroître le rôle du Parlement. Mais cela suppose que le Parlement soit en mesure de se prononcer sur des options cohérentes, au risque, sinon, d'être jugé responsable par l'opinion publique de l'échec des directives du Plan. Or, estime *Roger Reynaud*, on ne peut prétendre que le Plan soit un document très cohérent : il comporte des parties qui ont la valeur d'une simple indication, des parties qui sont des engagements fermes, et enfin des parties qui comportent des décisions financières. La cohérence n'est encore qu'un idéal vers lequel il faut tendre. Peut-être est-il alors aventureux pour le moment de mêler

Roger REYNAUD, Jean MARCZEWSKI, Georges LEVARD, Bertrand MOTTE.

le Parlement à des prévisions qui restent davantage du domaine de l'économiste. Ne serait-il pas préférable de faire approuver par le Parlement un simple exposé des motifs dans lequel apparaîtraient seulement les orientations essentielles que les pouvoirs publics ont l'intention de suivre ?

Tel n'est pas l'avis de *Lionel de Tinguy*, qui estime profondément nécessaire l'examen du Plan par le Parlement. Certes, précise-t-il, on ne peut, dans les circonstances politiques présentes, en attendre de grandes nouveautés et, ajoute-t-il, nous savons bien pourquoi. Et pour *Lionel de Tinguy*, il conviendrait, dans le cadre des dispositions constitutionnelles actuelles, de modifier la procédure parlementaire. Mais cela n'exclut pas pour autant une plus large intervention des élus de la nation dans la détermination des objectifs du Plan.

A condition, souligne *Jacques Dumontier*, que cette unité de la nation autour du plan, qui suppose la fusion dans une sorte d'idéal commun, n'entraîne pas des chicanes sur les points de détail, et qu'elle ne montre pas à chacun la conséquence exacte et définitive de ce qu'impliquera pour lui-même son propre choix. Sinon, estime l'intervenant, la force des particularismes locaux et personnels serait telle qu'elle empêcherait toute cohérence dans les choix, et même toute décision.

Cette cohérence, pense *François Lagandré*, elle est, certes, du domaine du technicien. Mais le technicien doit et peut être contrôlé : dans la mesure, par exemple, où existerait un institut de statistiques, qui soit au service, non d'une politique, mais du débat lui-même — dans la mesure aussi où les décisions seraient réellement prises par ceux-là même qui doivent décider. « A partir du moment où on a décidé qui décide, conclut-il, on a bien souvent décidé ce qui est décidé. »

Les instances régionales sont-elles suffisamment associées à cette décision ? *Jean Cluzel* ne le pense pas. Le pays, reconnaît-il, est intéressé aux résultats du plan avant peut-être d'être intéressé à sa préparation. Cela est utile, et il est bon que les comités d'expansion économique, comme les élus locaux et départementaux,

présentent des revendications à l'égard du Plan. Mais, face à cet intérêt d'un nombre de plus en plus important de Français, il y a l'effroi des pouvoirs publics devant l'étendue et l'importance des besoins manifestés par les régions et la crainte d'une démagogie. Or l'importance de ces besoins tient, pour une large part, à la situation de sous-développement qui est celle de certaines régions. Enfin, il convient de critiquer la participation régionale actuelle : la procédure des tranches opératoires et l'existence des conférences interdépartementales ne constituent pas un succès définitif. La place des fonctionnaires y est trop importante eu égard à celle des élus, de sorte que la « participation horizontale » n'est guère assurée.

Jean-Pierre Lévy reconnaît également la nécessité d'accorder une large place aux considérations d'ordre local et régional, à condition, bien entendu, qu'elles ne l'emportent pas sur les considérations d'ordre national. La démocratisation du Plan ne doit pas entraîner une excessive politisation qui nuirait à son efficacité. Il pense également, que s'il est nécessaire de faire mieux connaître le Plan dans le cadre national, il demeure indispensable d'être extrêmement prudent dans notre action en faveur de la planification au niveau international ; une politisation maladroite pourrait compromettre les chances de réalisation dans l'avenir d'une planification à l'échelle européenne.

En ce qui concerne planification et politique des revenus, Jean-Pierre Lévy exprime son inquiétude quant à la possibilité de tout concilier, au moment même où il paraît difficile de ne pas essayer de tout concilier.

Vraie et fausse politique des revenus

Cette difficulté de conciliation, nous la retrouverons dès lors que sera abordé le problème de la politique des revenus. Sur ce sujet, se multiplient les interventions.

Revenant sur les motifs d'une telle politique, Jean Saint-Geours en aperçoit deux essentiels, mais de nature différente.

En premier lieu, la conciliation de la croissance économique et de la stabilité monétaire passe par une certaine maîtrise des rémunérations. La politique des revenus est à ce titre un problème d'équilibre économique.

En second lieu, elle tend à opérer une certaine redistribution, c'est-à-dire à fixer un certain nombre de rémunérations indépendamment des services que rendent les bénéficiaires. Elle est donc aussi une politique sociale. A cet égard l'intervenant, contrairement au rapporteur, n'estime pas que la redistribution soit un échec : les corrections opérées par les transferts de Sécurité Sociale sont plus importantes peut-être que dans n'importe quel autre pays au monde. Mais, bien entendu, il est nécessaire que cette politique de redistribution soit réincorporée dans l'équilibre économique d'ensemble.

Or, nous savons suffisamment de choses aujourd'hui, globalement et en termes d'évolution, notamment en matière de profits, pour pouvoir proposer aux partenaires sociaux des actions contribuant à un meilleur équilibre économique et à une croissance plus durable. Mais il ne faut pas se laisser saisir par le démon de l'absolu et vouloir mener une politique trop ambitieuse planifiant totalement en valeur salaires et profits, autofinancement et prix, ce que même l'U.R.S.S. n'a jamais réalisé.

La sagesse pourrait être de se réunir à trois (administrations, patrons et ouvriers) pour examiner, non les problèmes de salaires ou de profits, mais l'ensemble des problèmes de chaque branche. Il ne s'agira pas de se lancer dans une planification absolue, mais de telles réunions faciliteraient la prise de conscience d'un certain nombre de réalités et du fait que la politique des revenus, c'est tout autant la politique des structures de chaque branche par rapport aux objectifs de la planification et aux impératifs de la compétition internationale.

Limiter nos ambitions, c'est également le point de vue de *Lionel de Tinguy*. Les obstacles psychologiques et matériels sont trop importants pour que nous puissions tenter actuellement une égalisation ou une harmonisation générale des revenus. Nous devons donc nous contenter, à l'exemple des Américains pragmatiques, d'une lutte contre la pauvreté de certaines professions, de certaines régions, de certaines catégories, de certains ensembles humains. « J'ai très peur, conclut l'ancien ministre, qu'avec de grands mots sur la politique des revenus, on maintienne ou on prolonge en fait les inégalités, qu'on les couvre au lieu de les attaquer de front. On ne va nulle part quand on veut aller trop loin ».

La prudence guide aussi *Jacques Dubois*. Selon l'orateur, coexistent deux types de revenus : ceux déterminés par les pouvoirs publics sans possibilités de négociation et ceux qui, libres, sont pratiquement déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. Or, nous devons transformer cette situation de manière que tous les revenus soient déterminés contractuellement. Est-ce possible ? Oui, dans la mesure où nous saurons opérer une reconversion des états d'esprit et des méthodes. Les partenaires sociaux ne l'accepteront que dans la mesure où nous marcherons à petits pas, à condition de ne pas s'imaginer que la politique des revenus puisse être une panacée qui permette dans tous les cas de maintenir l'équilibre économique.

Robert Goetz estime que notre recherche actuelle est bien plus difficile que ce que réalisent la planification intégrale ou l'économie du marché même corrigée ; car nous nous proposons d'éviter, par une série d'interventions et de confrontations, les contradictions. L'esprit de notre politique des revenus c'est de posséder un ensemble cohérent de mesures tendant à corriger les inégalités d'évolution entre les salaires et les autres sources de revenus, et c'est aussi d'arriver à une redistribution du revenu jugée plus conforme à certaines normes. Nous

retrouverons ici le monde des valeurs. Plutôt que de parler de « politique des revenus », il conviendrait de s'attacher à la mise en œuvre d'une politique des conditions d'existence en insistant plus sur les investissements collectifs que sur l'accroissement des revenus individuels ; une telle orientation aurait chance d'être moins inflationniste qu'une politique préoccupée d'abord de l'amélioration du niveau de vie individuel.

Difficultés d'une politique des revenus

Pour le même intervenant, ce serait aussi le moyen pratique de faire accepter la politique dite des revenus par les intéressés. La difficulté est double en effet : ou bien cette politique est imposée par l'intervention étatique, avec tous les inconvénients et les dangers que celle-ci comporte, ou bien, à l'inverse, on se heurte à l'autonomie des partenaires sociaux et aux principes de liberté contractuelle absolue.

Selon *Pierre Bauchet*, il existe au-delà des obstacles statistiques, des obstacles d'ordre psychologique : personne ne souhaite sincèrement, au fond, que l'on connaisse ses revenus.

Toutes les habitudes françaises consistent, au contraire, à les dissimuler au fisc, et ce que chaque groupe accepte pour le voisin, il le refuse pour lui-même. La méfiance et le secret sont rois. Et puis, ajoute *Pierre Bauchet*, la prévision des revenus demeurera très difficile tant qu'un échange d'informations sur la situation à l'intérieur du secteur public et du secteur privé ne fonctionnera pas correctement. Ce que nous devons faire comprendre au public, c'est que la politique des revenus n'est pas l'attente d'un plus haut revenu immédiat, mais une meilleure organisation exigeant un changement d'optique à l'égard du revenu individuel. Si devaient se constituer des « circuits parallèles » (et l'orateur cite l'exemple du pourboire) toute politique des revenus s'avérerait irréalisable et irréaliste.

Jean Boissonnat attire l'attention de l'auditoire sur des difficultés d'un autre ordre et d'abord sur l'organisation des syndicats français dont on peut se demander si, comme le souhaite *Hubert Brochier*, elle permet que soient rendus des arbitrages au sein même du syndicalisme. Le pluralisme syndical, « qui a beaucoup de vertus » souligne l'orateur, a aussi quelques défauts, et notamment celui de rendre plus difficiles les évolutions internes. « N'exigeons pas des syndicats plus qu'ils ne peuvent donner dans l'état actuel du syndicalisme en France ».

Par ailleurs, le patronat demeure le détenteur essentiel du pouvoir économique. L'application d'une politique des revenus suppose que le patronat, logique avec lui-même, admette qu'il ne peut être le délégué tacite de la collectivité nationale sans avoir à rendre des comptes sur cette délégation. Ou alors, s'il n'est pas ce délégué, il ne doit pas être surpris que la société économique française soit remise en cause radicalement.

Est-il prêt à s'y résoudre ? *Jean Boissonnat* ne le croit pas.

La politique des revenus lui paraît être enfin la négation du paritarisme, au moment même où le paritarisme, c'est-à-dire le système dans lequel les décisions sont prises par les parties intéressées représentées à égalité, se renforce partout. Car il faut freiner le paritarisme si l'on veut parvenir à une politique des revenus globale et non sectorielle. Or, n'y a-t-il pas, en France, à l'heure actuelle, une majorité de gens prélevés dans tous les corps sociaux, qui sont tacitement d'accord pour un certain type de gestion de l'économie et de la société française, sans l'exprimer dans aucune doctrine, cet accord tacite se faisant largement au détriment des éléments minoritaires qui en subissent les conséquences au bas de l'échelle sociale, et ceci dans toutes les catégories ? Si l'on veut sortir de cette situation, il faut établir un autre consensus, et cela suppose évidemment des mutations qui ne sont pas du tout d'ordre technique, mais d'ordre politique.

Transformation des structures ?

La nécessité de remettre en cause les structures économiques et sociales existantes apparaît également à *André Philip*. Rappelant l'expérience des syndicats américains en matière de politique des salaires, et soulignant les risques d'un « glissement des salaires », l'ancien ministre socialiste rejoint les conclusions d'*Hubert Brochier*. Il faut considérer, estime-t-il, qu'à partir du moment où le mouvement ouvrier accepte de modérer ses demandes de salaires afin de favoriser l'investissement, un tel investissement rendu possible grâce à cette attitude appartient aux travailleurs et peut-être aussi aux consommateurs dans la mesure où il est prélevé par une augmentation particulière des prix. Il y a donc à considérer le profit d'investissement, résultat d'un accord contractuel, comme étant un élément socialisé du profit. On ne pourra pas obtenir des syndicats ouvriers une modération de leurs revendications, si l'on se borne à créer un profit supplémentaire lié à un investissement dans la gestion duquel ils n'auraient pas eux-mêmes de responsabilités.

Les organisations syndicales, affirme *Georges Levard*, doivent avoir une responsabilité. Mais pourquoi, alors qu'elles sont, au fond, favorables à une politique des revenus, demeurent-elles réticentes dès lors qu'il s'agit de s'engager ? Parce que cette nécessaire politique des revenus, corollaire indispensable de la planification dans le cadre d'une économie de besoins, est encore une terre dont la géographie nous est inconnue. Nous savons seulement que cette terre existe, mais nous ne possédons pas de boussole pour tracer notre route. Et d'ailleurs les syndicats ne sont pas des explorateurs ! La géographie ? La Conférence des Revenus permettra sans doute de mieux la connaître. En tout cas, s'il était impossible de déterminer la réalité des prix, par exemple, on ignorerait absolument la réalité des revenus. La boussole ? Il

s'agit là de la politique que l'on décide de mener une fois connue la situation dans sa réalité, et non pas telle qu'on peut la supposer. Nous n'en sommes pas là ! Et Georges Levard conclut : « Tout cela suppose des mécanismes suffisamment contraignants pour que ceux qui s'engagent ne le fassent pas de manière gratuite, ne s'engagent pas de telle manière qu'ils soient les victimes d'une opération qui, sur le plan intellectuel, est tout à fait souhaitable, mais qui, dans la réalité quotidienne de la vie, exige que l'on ne lâche pas la proie pour l'ombre. »

Lucien Douroux déclare que l'idée d'une politique des revenus se répandant dans le public durant une période de tension sur le marché du travail et au moment du plan de stabilisation a créé une équivoque.

Pour les jeunes syndicalistes ruraux la politique des revenus doit viser à organiser l'expansion, mais aussi à réduire les inégalités ; ceci suppose une meilleure connaissance des revenus réels pour l'agriculture. Il faut réduire à la fois les disparités entre l'agriculture et les autres secteurs et les disparités internes à l'agriculture. Ceci suppose un soutien du revenu agricole et un accroissement des transferts au profit des régions et des individus les plus défavorisés.

Lucien Douroux termine son intervention par deux observations générales :

1. — La politique des revenus appelle un engagement accru des syndicats, si elle ne veut pas être autoritaire ou inefficace.

Elle suppose un contrat entre les représentants des groupes économiques et l'Etat. Cet engagement est-il possible dans un climat de concurrence syndicale ? C'est toute la question.

2. — L'amélioration des revenus les plus défavorisés implique une politique des structures. L'exemple de l'agriculture est très frappant à cet égard.

Or, une réforme des structures suppose des choix politiques.

Pierre Abelin traite du partage contractuel entre les partenaires sociaux de l'enrichissement provoqué par l'investissement. Il se réfère à l'exemple américain, mais pour en tirer des conclusions différentes de celles d'Hubert Brochier et d'André Philip. Il rejette l'idée d'un fonds national qui pourrait être copropriétaire des accroissements de puissance ou de propriété industrielle des entreprises. Il préférerait un impôt sur l'autofinancement plus acceptable à l'échelle nationale. L'existence de syndicats forts et la généralisation d'un système de conventions collectives lui paraissent d'ailleurs plus bénéfiques au monde ouvrier que le système de politique des revenus tel qu'il se dessine en France.

Sans prendre parti sur les modalités techniques (participation, imposition ou... troisième voie), Roger Reynaud estime que le rapporteur a bien fait de soulever le problème du capital dont on a aujourd'hui tendance à parler de moins en moins, mais qui demeure très actuel. Il regrette que la question de participation des

travailleurs à l'autofinancement n'ait pas encore de solution pratique.

Raymond Barre, résumant les interventions précédentes, souligne que la politique des revenus peut être finalement conçue soit comme un instrument de transformation profonde de la société, par l'intermédiaire de la répartition des revenus et de l'évolution des divers revenus, soit comme une pièce nécessaire au fonctionnement d'une économie dans un cadre analogue à celui qui existe à l'heure actuelle en France dans le domaine de la production où des efforts de cohérence et d'harmonisation ont déjà été accomplis. En attendant, ajoute-t-il, de voir ces efforts s'étendre au domaine financier puisque la politique des revenus devrait logiquement s'accompagner d'une politique financière globale. Ces deux conceptions de la politique des revenus — l'une visant simplement dans le cadre des institutions actuelles à réaliser un fonctionnement plus harmonieux et plus concerté du système, l'autre ayant l'ambition de provoquer une modification plus radicale des structures — ne se complètent-elles pas ? En effet plan et marché n'apparaissent plus aujourd'hui comme des éléments absolus et antinomiques.

Le soin de conclure revient à Hubert Brochier. Il s'en acquitte en insistant sur deux aspects.

Dans l'ordre de la planification, il juge que persiste une certaine ambiguïté. Répondant à Joseph Fontanet, il affirme croire à un compromis possible entre le marché et la contrainte publique, mais il estime finalement que la plupart des besoins exprimés avec une apparente spontanéité par les consommateurs sont en réalité conventionnels. En conséquence, se pose la question de savoir qui détermine les besoins et comment ils seront satisfaits : Hubert Brochier pense que dans l'un et l'autre cas l'action des entreprises est déterminante, ce qui fausse le système. Le compromis est donc à rechercher. Mais ce serait un leurre de croire qu'il existe déjà.

Les propos des intervenants relatifs à la politique des revenus inclinent à une grande modestie en ce domaine car les orateurs ont davantage montré les difficultés de cette politique qu'insisté sur la recherche de nouveaux moyens ! Quatre questions demeurent toutefois posées, souligne Hubert Brochier :

- le problème de la lutte contre les pauvretés ;
- les limites et les dangers de l'autonomie des partenaires sociaux ;
- le maintien ou non d'inégalités nécessaires à la croissance ;
- la remise en cause probable des fondements de notre régime politique et économique par la recherche d'une politique économique et sociale résolument volontariste.

Ces questions mériteraient d'être sérieusement approfondies, faute de quoi l'on risque de ne pouvoir échapper au dilemme : expansion sans stabilité ou stabilité sans expansion.

Les institutions d'une économie de participation

Rapporteur : Georges LAVAU

Président : Maurice BYE

Compte rendu de Pierre CARDESSE

LE terme de « participation » est ambigu et sa vogue actuelle provoque un léger agacement, estime le professeur Georges Lavau. Il semble, en effet, formuler une revendication positive, mais il exprime aussi quelque chose de négatif, des protestations plus ou moins légitimes, et parfois contradictoires. Il faut donc, précise le rapporteur, recenser d'abord les principales motivations de cette revendication.

1° Participation et idéal communautaire sont habituellement liés. L'association volontaire est cependant antinomique de l'idée de planification car elle suppose une certaine lenteur et un peu de fantaisie. D'autre part, le refus de participer n'est pas nécessairement malsain, car il peut exprimer une volonté d'autonomie.

2° La revendication de participation peut procéder d'un refus de la surorganisation imposée de l'extérieur, elle traduit un besoin d'amateurisme et cette motivation est légitime, à la condition de s'appliquer à des activités sociales d'importance limitée.

3° Plus profondément, le besoin de participation traduit la recherche de l'identification entre gouvernants et gouvernés, et à la limite de la disparition de l'autorité. Or, ne faut-il pas renverser cette problématique en reconnaissant l'autorité des gouvernants et la situation des gouvernés pour engager un dialogue véritable entre les uns et les autres ?

4° On peut aussi demander à participer par besoin de considération, ou pour admettre plus aisément certaines contraintes et associer les représentés à certaines responsabilités. Ces derniers buts concernent sans doute le plus directement la participation considérée selon la problématique de la démocratie praticable.

Les moyens et les formes de la participation

Quand on réfléchit sur les institutions, y compris celles de la vie économique, on a tendance à se référer à celles qui existent dans la société politique et à considérer que seules sont valables celles qui reproduisent plus ou moins exactement les formes de participation propres à la Société politique. Or, il peut y avoir bien des manières de participer.

1) *L'information* tout d'abord. Être informé et fournir soi-même des informations sur ses besoins et ses aspirations, c'est déjà prendre part aux décisions qui sont en gestation. A cet égard, il conviendrait sans doute d'organiser des procédures d'information fonctionnant avec une certaine périodicité et assorties de conditions : sur quels sujets devraient-elles porter, et quelles ga-

Georges LAVAU et Maurice BYE.

ranties de sincérité devraient-elles comporter ? Cela suppose notamment une certaine publicité, dans l'entreprise, au niveau de la région, etc..., et implique que soient résolus des problèmes techniques (mise à la disposition du public des informations certifiées). Au niveau national, les instances d'information existent au sein du Plan, dans les commissions de modernisation, et, de manière plus formalisée, elles fonctionnent au Conseil économique et social.

2) *La consultation* souffre de préventions multiples qu'on ne saurait surmonter en se bornant à qualifier la consultation de « démocratique » ou de « véritable ». Elle est certes une affaire de procédures et d'institutions, mais aussi de comportement. A ce propos, on peut se demander si les différences de formation entre consultants et consultés, les uns exerçant leur activité principale, les autres distraquant de leur travail quelques heures, ne constituent pas des facteurs d'incompréhension rendant toute consultation suspecte.

Pour que la consultation soit réelle, il faudrait, juridiquement, qu'elle soit officiellement prévue et sanctionnée. Mais, en fait, les choses ne sont pas aussi simples. L'expérience fournit des exemples de consultations officieuses qui proviennent de ce qu'il n'est pas possible, dans notre société, d'imposer un certain nombre de décisions sans consultation des intéressés. Tout n'est donc pas réglé par les institutions. D'autre part, il existe peut-être des types de décisions pour lesquelles la consultation est insuffisante, mais il n'est pas sûr que l'octroi d'un pouvoir délibérant ne comporterait pas des inconvénients plus grands que les procédures de consultation, surtout si on améliore celles-ci (par exemple en ce qui concerne le Conseil économique et social).

Enfin, on néglige trop le problème posé par les résultats de la consultation. Quand un débat a lieu, par exemple sur les options du Plan, on insiste sur la nécessité d'une large publicité, mais on oublie qu'un débat

contradictoire doit comporter une solution. Une conclusion doit donc apparaître, et c'est à cela que doivent tendre institutions et procédures, sinon la consultation provoque perte de temps et irritation.

3) Un peu artificiellement, parfois, on oppose à la participation des formes très voisines. C'est le cas, notamment, des procédures contractuelles qui comportent des éléments de démocratie économique et relèvent dans une certaine mesure de la co-gestion (accords de salaires, conventions collectives, politique des revenus), bien qu'il ne s'agisse pas d'une participation à la direction à proprement parler.

Remarquons que cette forme de participation n'est jamais directe mais s'effectue par l'intermédiaire de représentants.

Les institutions possibles d'une économie de participation

Ce titre, qui est plus précisément celui du rapport, recouvre, précise Georges Lavau, deux catégories de problèmes : la participation des forces économiques ou professionnelles aux décisions, d'une part, la démocratie économique proprement dite, d'autre part.

1) Se demander si les forces économiques ou professionnelles doivent participer, en tant que telles, revient, au fond, à remettre en cause la représentativité des instances politiques : dans quelle mesure les groupements économiques sont-ils des forces spécifiques qui ne trouvent pas d'expression adéquate au niveau de la représentation politique ? Le problème semble avoir été obscurci artificiellement, car si les élus politiques sont représentatifs de la population dans son ensemble, ils le sont aussi, nécessairement, des intérêts qui s'expriment dans la vie économique, et inversement l'imparfaite représentativité de certaines instances (Sénat, Conseils généraux) vaut non seulement dans le domaine politique mais à l'égard de l'ensemble de la population. Si l'on se tourne, d'autre part, vers les organismes professionnels, on peut s'interroger sur la représentativité de certains d'entre eux *même élus* (Chambres de commerce ou d'agriculture).

Dans l'hypothèse où l'on convient de la nécessité de faire participer des organes représentatifs des forces économiques aux décisions d'ordre économique, cela pose divers problèmes difficiles de représentation, en particulier pour le Conseil économique et social. Plus difficile encore, et plus important, apparaît le problème des pouvoirs d'un tel organisme, et celui de ses compétences : quelles matières peuvent être dites « économiques » et quelles matières relèvent des responsabilités politiques ? Une telle répartition se révèle impossible à déterminer, et l'on est ainsi conduit à faire de la Chambre économique une assemblée délibérante au même titre que l'Assemblée Nationale, avec les inconvénients pratiques que cela peut présenter pour les syndicats ou groupes professionnels qui s'y trouvent représentés, et avec les risques de confusion que cela implique au

niveau des responsabilités, celles des élus politiques ne relevant pas du même ordre que celles des porte-parole des groupes professionnels.

2) La véritable démocratie économique commence par la reconnaissance et l'organisation de rapports qui sont des rapports antagonistes. La première étape consiste donc à institutionnaliser ces rapports compte tenu des situations particulières des partenaires sociaux de manière à sauvegarder une relative égalité entre eux : en même temps qu'on laisse se dérouler une certaine dynamique des conflits, la nécessité s'impose d'instituer des organismes de médiation, de clarification des termes du conflit.

Dans l'entreprise, par exemple, en raison de la nature particulière des rapports sociaux en France, il est souhaitable de prévoir l'intervention d'institutions extérieures aux parties en présence afin de leur fournir une interprétation des données qui permette d'authentifier celles-ci. Quelle que soit sa forme, une magistrature économique semble être une nécessité à défaut de laquelle l'affrontement risquerait de n'être qu'un conflit aveugle.

La mise en place de mécanismes d'information sur les besoins effectifs des différents groupes serait un autre moyen de démocratiser la vie économique. Aux côtés des organismes de gestion tels que les Conseils d'administration d'H.L.M., on pourrait ainsi concevoir l'intervention d'un organe représentant les usagers et disposant de moyens d'enquête, de personnel qualifié, etc..., de manière à réaliser la critique des besoins qui peuvent être ressentis. Il conviendrait, d'autre part, de faire coïncider les instances administratives avec les intérêts réels (par exemple dans les communes où se trouvent de grands ensembles).

On peut, enfin, se demander si le désir de créer une vie démocratique plus animée n'implique pas des transferts d'autorité au profit des régions. Il est notamment exclu que les grandes métropoles régionales puissent voir se développer un secteur tertiaire, se fixer des sièges sociaux, etc..., s'il n'existe pas dans leur ressort d'autorité disposant de pouvoirs capables d'attirer ce genre d'activité. Il existe de même une contradiction entre le souci de régionalisation du Plan et la timidité dont on fait preuve dès qu'il s'agit de la mettre pratiquement en œuvre. La nécessité de rendre des arbitrages et de définir des perspectives globales n'impose pas obligatoirement que tout soit fait par voie centrale : on pourrait par exemple recourir à la procédure de la loi-cadre, les autorités compétentes (Gouvernement, Parlement, Commissariat au Plan) proposant certains arbitrages, fixant certains objectifs et laissant aux organes régionaux une marge de liberté. Si dans ces limites la représentation régionale ne parvenait pas à se décider, alors le schéma suggéré par les autorités centrales s'appliquerait mais une alternative aurait été laissée aux intéressés. Ceux-ci devraient naturellement supporter les conséquences de leurs choix s'ils avaient été malencontreux. C'est seulement dans la mesure où l'on créera des instances régionales représentatives que

l'on pourra voir se révéler les instruments spécifiques du développement dans le cadre des directives générales du Plan. Les instances régionales souhaitées par Georges Lavau devraient comporter une assemblée délibérative élue et un exécutif ainsi qu'un organisme consultatif groupant des personnalités compétentes et représentatives particulièrement sensibilisées aux problèmes économiques et professionnels qui font l'objet de la planification.

On objecte parfois le risque que des personnalités régionales se taillent des fiefs, et on invoque le duc de Bourgogne... ou le duc de Bordeaux. Mais le député-maire de Bordeaux, notamment, ou celui de Marseille ne sont-ils pas déjà des vicomtes disposant de pouvoirs réels, mais clandestins ? Serions-nous les seuls à ne pouvoir supporter l'équivalent du bourgmestre de Berlin ou du maire de New York ?

Georges Lavau déclare, pour conclure, que le problème de la participation dans la démocratie économique ne saurait être dissocié de celui de la participation dans la démocratie politique. Il ne s'agit pas de trouver des mécanismes de substitution à telle ou telle forme de participation mais il faut, au contraire, les envisager toutes ensemble sans renoncer à l'une en espérant trouver davantage de participation ailleurs.

DISCUSSION DU RAPPORT DE GEORGES LAVAU

La discussion qui a suivi le rapport de Georges Lavau a porté essentiellement sur trois sujets : la critique de l'idée de participation, les problèmes de l'entreprise et la régionalisation et ses institutions.

La critique de l'idée de participation

Il est significatif, en premier lieu, que l'analyse critique de la notion de participation et le « léger agacement » du rapporteur aient été approuvés sans que personne ne conteste leur bien fondé.

André Philip proposa une distinction entre « participation de communion » dont nous sortons, et « participation de contrôle ». Revenant sur une démarche qui lui est familière, *André Philip* remarqua qu'aucun groupe ne peut résumer la totalité des aspects de l'existence et que nous sommes, dès lors, amenés à participer de manière fragmentaire et spécialisée. Pour lui, cet éventail d'insertions constitue un affranchissement pour l'homme qui peut ainsi ménager sa liberté intérieure et garder un certain recul à l'égard des différentes formes de son action, aucune ne l'absorbant totalement.

Pour *Robert Goetz*, il y a dans la revendication de participation un résidu de l'héritage romantique socialiste, ou de l'héritage démocrate-chrétien, et il serait souhaitable d'aborder cette question sans trop d'idéa-

Degauche à droite. En haut : Jean BOISSONNAT et André JEANSON. En bas : Maurice-René SIMONNET et Jean SAINT-GEOURS.

lisme. La logique économique qui caractérise les processus de gestion dans les entreprises va en s'accroissant alors qu'en même temps les comportements des individus deviennent irrationnels (par exemple : les effets d'imitation). Pour que les individus adoptent des comportements plus rationnels, et notamment pour que les plans des individus, des firmes et de l'Etat deviennent compatibles entre eux, nous sommes nécessairement conduits à poser le problème de la co-participation.

André de Peretti insista sur l'ambivalence qui existe dans ce domaine où les individus souhaitent simultanément participer et ne pas participer, cette ambivalence se retrouvant à la fois chez les travailleurs et chez les dirigeants. Si tout le monde s'intéresse à la participation, c'est parce que dans une société très diversifiée les communications entre la base et le sommet se font mal et qu'apparaissent les phénomènes de *bu-reaucratie* qui entraînent une instabilité très grande, les individus évoluant entre l'apathie et l'explosion. Dans le cas de la France, le système autoritaire qui caractérise notre société constitue une dominante culturelle qui aggrave les contradictions évoquées. *André de Peretti* suggère un effort d'élucidation des concepts, et notamment de la notion d'autorité qu'il faudrait cesser de rattacher à une personne pour l'envisager comme fonction intégrante à un groupe et à une entreprise.

Alain Barrère, enfin, nota que l'idée de participation implique une société structurée où existent des groupes, et non une société « atomistique ». Elle n'est pas, d'autre part, réservée à un secteur particulier, économique ou social, où sa mise en œuvre dispenserait de réformes plus profondes. La participation, enfin, se

distingue de la représentation en ce sens que l'une procède par prise directe de responsabilité alors que l'autre procède par délégation. La question de la représentativité relève surtout du domaine politique tandis que le problème de la participation met en cause les pouvoirs des organes par lesquels celle-ci se manifeste. On est ainsi conduit à considérer les niveaux de la participation et à envisager une démultiplication des fonctions et des compétences : la décision politique relève d'une compétence générale à laquelle ne peuvent accéder les groupes qui sont, en revanche, intéressés par la fonction d'information et par la fonction de conseil.

Rationalité politique et rationalité économique sont fondamentalement différentes et ne peuvent coïncider.

Les relations entre les syndicats et le patronat : de l'entreprise à la nation

Le second groupe d'interventions concerne la participation envisagée sous l'angle syndical, et plus particulièrement dans l'entreprise. Mais le choix de ce terrain est-il bon ? *Marcel Macaux* ne le pense pas. Evoquant son expérience patronale, il constate que les possibilités de dialogue sont beaucoup plus grandes en dehors de l'entreprise, au niveau des confédérations syndicales, par exemple, que dans l'entreprise elle-même, où les gens sont en présence des conséquences directes de leurs options. Loin de monter de la base vers le sommet, le dialogue devrait commencer à se nouer à des instances élevées et redescendre ensuite. *André Jeanson* devait répondre peu après que du point de vue des syndicalistes la réciproque était vraie et qu'il se révélait plus aisé de discuter avec un dirigeant du C.N.P.F. qu'avec un chef d'entreprise, preuve que la difficulté du dialogue à la base, dans l'entreprise, ne provenait pas seulement de l'interlocuteur syndical, mais aussi de l'interlocuteur patronal. Pour sa part, *André Jeanson* en tire la conclusion que le patronat devrait accepter que les syndicalistes d'entreprises soient assistés dans les négociations de responsables de l'échelon syndical puisqu'ils se révèlent plus accessibles au dialogue.

Jacques Dumont revint au problème de la participation dans l'entreprise, envisagée du point de vue de l'exercice du pouvoir de décision par le chef de celle-ci. Actuellement, le chef d'entreprise décide en fonction de critères presque exclusivement techniques et économiques, mais suffisent-ils dans une économie que l'on entend mettre au service de l'homme ? Les préoccupations sociales sont surtout ressenties à court terme, tandis que celles qui concernent l'économie relèvent plutôt du long terme ; d'autre part, si l'on se fonde sur le seul critère du progrès économique, arrivera-t-on à long terme à un véritable progrès social ? Or, il est impossible que de lui-même le chef d'entreprise élargisse sa vision à l'ensemble de ces données : le « sens de l'humain » consiste à écouter les hommes et à tenter de tenir compte de ce qu'ils disent, non à éprouver leurs

besoins à leur place. Il faudrait donc institutionnaliser, dans l'entreprise, un mécanisme conduisant le chef de celle-ci à tenir compte des besoins humains, mécanisme qui relèvera naturellement de la contestation, mais qui sera aussi une espèce de participation dans la mesure où il contraindra le chef d'entreprise à découvrir des moyens plus efficaces et où, finalement, il n'y a pas de progrès économique durable sans progrès social. En d'autres termes, la contestation, affirme *Jacques Dumont*, est une forme de participation et la participation qui veut être dynamique prend nécessairement, parfois, la forme d'une contestation. La conclusion pratique de cette analyse consisterait à fondre en un texte unique les dispositions en vigueur qui distinguent la coopération et la revendication, à simplifier la représentation du personnel dans les petites entreprises, et dans les autres à la fonder sur la nature des problèmes plutôt que sur le dualisme évoqué plus haut.

D'autre part, à côté de cette opposition institutionnelle au chef d'entreprise, l'harmonie nécessaire avec le monde extérieur appelle des liens plus étroits avec les organisations tant patronales qu'ouvrières qui se situent à un autre échelon.

Sébastien Constant se demande si l'on ne réclame pas la participation à des niveaux et pour des problèmes qui n'intéressent pas les gens, alors que ceux-ci la souhaitent peut-être dans d'autres domaines. Le besoin de participation entendue comme adhésion, ou au moins comme une certaine intelligibilité du travail que l'on fait, est absolu. Il implique un effort d'information et de formation.

Joseph Fontanet estime que les solutions proposées pour l'entreprise doivent s'inscrire dans une conception générale cohérente du rôle de celle-ci dans l'économie. Si nous jugeons que l'entreprise ne doit pas être, comme dans les économies collectivistes, un simple rouage technique d'exécution, mais un centre de décision, investi de responsabilités propres, nous légitimons l'autorité du chef d'entreprise et justifions son rôle de gouvernant. L'intervenant indique que ce « gouvernement », comme l'a souligné *François Bloch Lainé*, est de plus en plus dans les grandes sociétés délégué par les assemblées de « propriétaires » à des « directeurs » dont l'optique est bien davantage celle du développement à long terme de l'entreprise que celle de la satisfaction des intérêts à court terme des actionnaires. Mais si le pouvoir de fait des directeurs est considérable, il n'est jamais qu'un pouvoir délégué, et dans les grandes circonstances (création de l'entreprise, modification fondamentale de ses structures ou de sa politique) le capital a nécessairement son mot à dire de manière décisive. *J. Fontanet* préfère donc que les limitations à apporter éventuellement à la liberté du capital proviennent de la sanction de la concurrence ou des directives du Plan. L'intervenant observe que la reconnaissance d'une autorité légitime dans l'entreprise, celle du patron, si elle était admise sans réticence par les syndicats, devrait avoir pour corollaire la reconnaissance légale

du syndicalisme ouvrier dans l'entreprise, afin d'instituer sur des bases plus démocratiques les relations entre la direction et le personnel (information préalable à la décision, contrôle de la décision, appel dans les cas d'éventuels abus de pouvoir à une autorité morale extérieure). Une telle conception, qui améliorerait les conditions d'exercice du droit de contestation et de contrôle des syndicats dans l'entreprise ne serait évidemment nullement exclusive de formules d'organisation et de rémunération du travail favorables à une meilleure participation des salariés aux tâches collectives de l'entreprise et aux fruits du travail commun.

François Blech-Lainé rappelle l'esprit de la recherche qu'il poursuit : l'entreprise ne doit plus être une exploitation de la capacité par la propriété, elle possède une personnalité distincte de la société de capitaux et doit donc être traitée comme une institution dont les gouvernants doivent être aussi légitimes que possible et soumis au contrôle des gouvernés. A cette démarche qui tend à établir un parallèle entre les cellules de la vie économique et les cellules de la vie politique plusieurs objections ont été opposées :

— le droit à la gestion ne peut avoir d'autre source que le droit de propriété, sinon l'entreprise devient un bien sans maître qui ne tarderait pas à être absorbé par l'Etat (Pierre de Calan) ;

— l'organisation de l'entreprise ne peut être qu'autoritaire, la décision économique présentant des caractéristiques propres irréductibles à la démocratisation (Raymond Aron) ;

— l'entreprise est une communauté fondée non sur une constitution ou sur le suffrage mais sur un contrat selon lequel s'effectue la dévolution du pouvoir. La répartition du pouvoir ne s'y opère pas selon les nécessités mais selon les apports (R.-P. Bigo).

— il est vain de vouloir transposer ou imiter le droit public dans le domaine de l'entreprise, il vaut mieux réformer le droit privé et particulièrement le droit de propriété (André Piettre).

Ce débat théorique n'est pas dépourvu d'intérêt car il conduit à se demander si la structure souhaitable de l'entreprise doit être du type *binnaire* (l'œuvre identifiée au capital et opposée à l'ouvrier) ou *ternaire* (l'œuvre, l'ouvrier et le capital). Ce n'est que dans ce dernier cas que l'œuvre, au-dessus du capital comme de l'ouvrier, permet à la direction d'apparaître un peu comme une troisième force, c'est-à-dire comme une possibilité de participation et de démocratisation de l'entreprise.

Mais avec l'organisation de cette troisième force (de son origine, de son fonctionnement), en « gouvernement » commencent les difficultés qui tiennent à deux différences entre l'entreprise et la communauté politique : la pluralité des collèges (il y a les capitalistes et les salariés) et la diversité des entreprises. Cette diversité peut toutefois être une facilité puisqu'elle permet l'expérimentation de formules variées pour résoudre les problèmes d'ordre « constitutionnel » de l'entreprise (attributions et participation des représentants

du capital et du personnel, et à l'intérieur de chacune des catégories, des diverses espèces : commanditaires et capital boursier, d'une part, salariés, anciens et récents, syndiqués et non syndiqués de l'autre). Il faut ensuite déterminer les modalités du contrôle à exercer, prévoir des procédures de recours (la « magistrature » à laquelle il a été fait allusion par le rapporteur) et enfin approfondir les procédures de manière analytique.

La régionalisation et ses institutions

La régionalisation qui fut le troisième thème abordé au cours de la discussion du rapport de Georges Lavau, se situe à la charnière des préoccupations économiques et sociales, d'une part, des problèmes institutionnels d'autre part. On avait certes évoqué les aspects institutionnels à propos du Conseil économique, dont *André Jeanson* déclara qu'il devait être le conseiller du Gouvernement, ce qu'il est mal, le conseiller du Parlement, ce qu'il n'est pas du tout, le conseiller de l'opinion, ce qu'il est encore moins, mais la question du pouvoir politique que cela mettrait en cause demeurait relativement en marge du débat. On la retrouve indirectement avec l'intervention de *Bertrand Motte* qui traita des Conseils généraux. Ceux-ci existent, d'une part, remarqua en substance l'ancien président du groupe parlementaire indépendant, on aurait pu les supprimer et on ne l'a pas fait. D'autre part, une réforme doit partir de ce qui existe. Il faut donc imaginer sur ces bases l'adaptation nécessaire aux réalités nouvelles de la région. Or si l'Administration a accédé avec les préfets coordonnateurs et la conférence interdépartementale à la dimension régionale, les institutions représentatives n'ont pas bénéficié d'une ouverture analogue. Les projets, qui ont abouti depuis la rencontre de Saint-Germain avec le décret du 14 mars 1964 créant les commissions régionales, se bornent à réserver un quart de l'effectif de celles-ci aux élus locaux qui se trouvent mêlés aux représentants professionnels et syndicaux. Cette situation n'est pas très satisfaisante car il y a une différence de nature entre le mandat d'élu politique et celui de responsable d'organisation professionnelle. Il peut être dangereux pour la cohésion de l'ensemble français de susciter une sorte de fédéralisme effervescent fondé sur des assemblées régionales ; mais une technocratie non contrôlée n'est pas moins redoutable. Il faut donc trouver les procédures permettant de « hisser » les collectivités locales existantes au niveau des problèmes à résoudre. Bertrand Motte suggère en conséquence la constitution de commissions interdépartementales issues des conseils généraux de la circonscription à action régionale, conformément d'ailleurs aux dispositions de la loi sur les assemblées départementales, qui autorise la création de commissions spéciales de ce genre. Le souci de revitaliser les institutions locales existantes est partagé par *Maurice-René Simonnet* qui évoque le sort des petites communes dont le conseil municipal ne se réunit jamais :

les regroupements sont pour elles une nécessité absolue et il faut le leur faire comprendre. Le même problème se pose au niveau départemental en raison des disparités existant entre les cantons, de telle manière que l'institution du conseil général sert fréquemment à opérer une redistribution au profit des communes pauvres qui sont sur-représentées. Une réforme démocratique des conseils généraux est donc indispensable à leur réanimation.

Quant aux comités d'expansion régionale, ils représentent une intéressante institution de participation. Mais combien sont véritablement vivants ? A défaut d'organismes démocratiques, les exigences de l'équipement entraînent l'apparition d'une sorte de technocratie qui se développe, dont les structures administratives se précisent et qui prendra totalement en charge, dans quelques années, l'expansion économique régionale.

A l'heure actuelle, selon l'ancien secrétaire général du M.R.P., l'un des points essentiels consiste à redonner vitalité aux institutions locales et éventuellement à les remodeler afin que la vie économique locale soit démocratique et non technocratique.

Les dispositions des trois décrets du 14 mars 1964 sur le renforcement des structures administratives à l'échelon régional, sur les préfets de régions et les commissions régionales, tendent à confirmer les inquiétudes exprimées à Saint-Germain dans la mesure où elles instituent une sorte de « vide représentatif » en face de l'exaltation du pouvoir préfectoral ; les commissions régionales devront comprendre en effet des élus pour un quart de leurs membres, elles disposeront de pouvoirs consultatifs et leur fonctionnement sera étroite-

ment soumis au préfet de région qui assurera leur secrétariat, fixera leur ordre du jour, préparera leurs travaux et aura l'initiative de faire appel à des personnalités extérieures pour siéger dans les sections.

En face de l'accroissement de l'intervention des pouvoirs publics dans le développement régional qui relève d'un souci de déconcentration plutôt que de large décentralisation, le rapporteur qui a repris la parole à l'issue des interventions, s'est déclaré favorable à un fédéralisme sinon « effervescent » du moins très audacieux. *Maurice Bye*, qui présidait s'en est un peu inquiet, il estime, en effet, qu'une politique d'action régionale ne saurait s'identifier au fédéralisme : l'objectif qui est fixé par le Plan, a-t-il rappelé, est national et si les instances régionales peuvent en débattre, elles ne doivent pas se substituer aux organismes nationaux responsables de l'ensemble et encore moins remettre en cause leurs arbitrages. *Georges Lavau* en est d'ailleurs convenu, qui suggère d'une part d'améliorer les conditions de consultation des organismes professionnels et syndicaux, de manière à parvenir à une co-participation de fait aux décisions, et d'autre part de préciser les cadres dans lesquels pourront s'exercer les compétences régionales et les responsabilités financières locales qui devraient en être la contre-partie. Il subsiste toutefois une marge de désaccord, *Georges Lavau*, quant à lui, étant favorable à de larges délégations d'autorité consenties aux différents niveaux, et singulièrement à celui des assemblées régionales élues, le risque qu'elles comportent lui paraissant moindre que les dangers de graves tensions régionales qu'un régime de centralisation excessive présente.

PERSPECTIVES

par Alain BARRERE

DES divers traits qui caractérisent les travaux du Colloque « France-Forum » sur « Une économie à construire », il en est un qui se dégage avec netteté : la construction ne résultera pas d'un compromis de styles anciens ; elle obéira à une conception neuve utilisant les matériaux du moment.

En effet, la perception des exigences du moment historique peut être aisément dégagée des rapports et interventions car c'est elle qui commande les réflexions des participants. C'est en effet à partir d'une analyse objective de notre économie et de notre société que peuvent être dégagées les grandes lignes de la synthèse proposée. Celle-ci paraît d'ailleurs significative de l'épuisement des solutions « néos » et de la nécessité de penser à partir des faits observés, plutôt qu'en fonction de doctrines à concilier.

Si Joseph Schumpeter a pu écrire, vers 1940, que le capitalisme doit être perçu avant tout comme un processus d'évolution, il convient d'ajouter aujourd'hui que ce processus se poursuit dans un contexte qui est celui des grandes mutations historiques.

— Au plan des phénomènes humains les mutations sont de deux ordres : qualitatif et quantitatif.

Les rapports entre hommes ajoutent à leurs caractères individualistes un contenu collectif encore diffus mais qui s'ordonne progressivement vers la satisfaction des exigences de communications et de solidarités sociales. Les oppositions classiques :

individuel-collectif et privé-public, s'effacent devant l'apparition du « collectif privé » qui s'affirme de plus en plus capable de résoudre ce que l'isolé ne peut entreprendre et ce que la puissance publique ne fait qu'avec lourdeur et maladresse. La socialisation, conçue, non comme une technique de gestion, mais comme un mouvement d'intensification et d'extension de la vie sociale, suscite ces institutions et structures intermédiaires, susceptibles d'assurer, par la participation des intéressés, les fonctions qu'on ne peut remettre à l'autorité publique sans encourir les excès de l'étatisme. Promotion de valeurs collectives oubliées, initiatives poursuivies en commun, groupes et réseaux de solidarités, sont à l'origine de nouveaux besoins qui appellent des satisfactions entre lesquelles les arbitrages nécessaires ne relèvent plus exclusivement de l'ordre des valeurs marchandes.

A ces changements s'ajoutent ceux qui concernent les nombres : l'accroissement démographique multiplie et diversifie lui aussi les besoins. Non seulement leur volume augmente, mais leur structure se modifie, exigeant un changement dans la répartition des ressources entre actifs et inactifs, consommation et création, nécessités d'aujourd'hui et exigences de demain. L'économie retrouve ainsi ses véritables vocations : la croissance et le développement.

— Au niveau des techniques, des solutions progressives annoncent heureusement des solutions prometteuses. Qu'il s'agisse des productions nouvelles, des formes d'exploitation, des agencements

d'activité, des processus biologiques, la recherche scientifique devient un élément capital de la conduite de l'économie.

Certes le temps n'est pas encore venu où l'abondance pourra satisfaire à la fois besoins individuels et sociaux, besoins publics et privés, besoins de consommation et d'équipement, besoins présents et futurs ; la lutte contre la rareté ne disparaîtra jamais ; mais ses moyens se perfectionnent. La tâche actuelle est d'en préciser la stratégie.

— Les mutations dans l'ordre politique ne sont pas de moindre importance. Si Raymond Barre souligne avec raison l'aspect politique de l'arbitrage entre les satisfactions, Théo Braun pose avec pertinence le problème de la réalisation d'une économie de besoins et de participation dans un nouveau cadre international.

La communauté économique européenne en constitue le premier élément. Les réalisations obtenues à ce jour indiquent par leurs prolongements les grandes lignes de la construction à poursuivre : l'harmonisation ne pourra se limiter au domaine législatif mais devra atteindre, à travers les politiques, les finalités des économies nationales ; l'établissement de la concurrence supposera une révision des courants d'échange ; la réduction des tensions exigera des mécanismes autres que ceux qui assurent la compétition. Les structures d'un ensemble pluri-national peuvent-elles résulter de la simple extension de chacun des marchés à la dimension de six pays ou doivent-elles comporter des redistributions de ressources et d'activités entre régions et des organes de compensation et de péréquation entre branches progressives et régressives, en même temps que des procédures de compatibilité entre particularités économiques nationales (prépondérance agricole ou industrielle) ? Toutes ces questions, et bien d'autres encore, sont posées par les premières tentatives européennes.

Quant au Tiers-Monde, il est le signe le plus évident d'une mutation plus profonde encore. Il élargit en dimension et intensifie en profondeur tous les problèmes précédents : ceux de l'accroissement démographique, comme ceux de la participation, ceux des besoins immédiats autant que ceux de l'équipement, la formation du capital et la recherche scientifique, les courants d'échanges comme les structures de région à l'échelle mondiale.

Posant enfin dans sa plus grande dimension le problème de la croissance et du développement, il présente à notre économie européenne un certain nombre de données qu'elle ne peut dédaigner tant pour les avantages qu'elles comportent que pour les charges qu'elles entraînent : l'économie à construire ne peut se contenter des ressources de son territoire, ni limiter ses perspectives à l'hexagone.

Elle doit être ouverte vers l'extérieur et non pas close sur elle-même ; elle doit s'efforcer de croître en liaison avec un monde qui, en avance ou en retard par rapport à elle, doit lui-même se développer.

C'est dans ce contexte historique très général que doivent être recherchés les matériaux de la construction économique à entreprendre.

Les options économiques

Si l'on fait abstraction des structures encore indéterminées et même encore insoupçonnées, qu'exigera le développement du Tiers-Monde, on doit s'arrêter au problème posé à l'économie occidentale par l'évolution historique.

Dans le cadre national, on voit s'affirmer l'instauration d'une structure dualiste : à côté de l'économie de marché réglée par l'offre, la demande et le prix, s'installe une économie de contrainte publique réglée par les décisions de l'Etat et qui procède non par voie d'échanges, mais de prélèvements et d'attributions. C'est elle qui a pour mission d'assurer la satisfaction des besoins publics par la procédure des finances publiques. Leur importance va croissant et provoque l'extension de l'économie de contrainte. Quelques chiffres signalent cette extension : l'économie publique

prélève et redistribue près du quart du produit national brut, verse 30 % de la masse salariale et assure ou garantit 40 % de l'investissement global. Ainsi s'affirme l'importance prise par les besoins publics et le rôle que joue l'Etat dans une économie de besoins.

Mais la conséquence de cette modification structurelle se fait immédiatement sentir au niveau des options fondamentales. Il s'agit en premier lieu de dire quels besoins collectifs deviendront besoins publics par un processus de satisfaction mettant en œuvre la contrainte publique. Ce ne sont pas seulement les exigences de fonctionnement de l'administration qui sont en cause, mais aussi et plus encore, ces nombreux besoins d'intérêt social et général que l'individu, aux prises avec l'insuffisance de ses revenus ou en proie aux effets de la publicité, a tendance à négliger au profit de satisfactions parfois moins urgentes, mais que lui impose la vie moderne. Ainsi l'Etat prend en charge le financement direct ou indirect, total ou partiel de besoins fondamentaux : éducation, hygiène, sécurité, logement. Mais aussi, c'est à lui qu'incombe une grande part de ce que l'on peut appeler l'investissement démographique et c'est lui encore qui assure le développement du potentiel économique sur lequel reposera la satisfaction des besoins futurs.

Or, ces décisions de l'autorité publique procèdent d'une série d'arbitrages qui mettent en cause des principes fondamentaux. Non seulement l'arbitrage doit être effectué entre besoins privés et publics, entre besoins présents et futurs, mais aussi entre investissements et consommations et encore entre types d'investissements et structures des consommations. Comme toute décision de l'Etat est imposée par la contrainte, une priorité de fait s'établit, au sein de nos sociétés modernes, au bénéfice de certains types de besoins. En fait se trouve façonné dès maintenant, et encore plus nettement fondé pour l'avenir immédiat, un type de sociétés et un style de civilisation. Les discussions du Colloque de Saint-Germain n'ont pas manqué de souligner combien ces arbitrages mettaient en cause la détermination d'une échelle des valeurs. Il convient de souligner que, dès maintenant, sans que le problème ait été clairement posé à l'opinion, les engagements sont effectués. Or ces choix traduisent, eu égard à leur importance et à leurs conséquences, des options politiques au plein sens du terme. Ils ne peuvent être remis purement et simplement à des techniciens, mais doivent procéder de décisions nationales qu'une participation améliorée à l'élaboration du Plan doit permettre d'exprimer.

Il convient cependant de présenter une remarque importante : si les choix ainsi formulés sont politiques dans l'ordre des fins, ils demeurent économiques dans l'ordre des moyens. Or rationalité politique et rationalité économique ne sont pas de même nature, les prévisions sur lesquelles se fondent leurs décisions sont différentes, comme le sont les moyens qu'elles mettent en œuvre. La rationalité économique repose en grande partie sur le qualifiable et le probable et ses limitations sont imposées par la rareté des ressources. La rationalité politique joue plutôt des tensions et des rapports de force, des estimations psychologiques, de l'intuition. La durée n'a pas le même contenu pour l'une et pour l'autre et on ne peut confondre, quoique certains en aient dit, la durée d'un plan qui est faite d'une série de créations successives que l'investissement inscrit dans les faits d'une manière irréversible, avec la durée d'une législature soumise aux aléas de la conjoncture politique. La conséquence est une nécessaire distinction des organes et des procédures chargés de préparer et de prendre les décisions.

Les structures intermédiaires

Le mouvement de socialisation défini comme une intensification et une diversification des réseaux de relations et des solidarités sociales multiplie les structures intermédiaires : groupes d'intérêt ou de vocation, associations, corps représentatifs, mouvements, institutions, syndicats, etc. Le problème de leur compétence et

de leurs pouvoirs est délicat à résoudre, car s'ils peuvent exercer des fonctions importantes dans la société, ils ne sauraient s'insérer en rivaux de l'autorité publique.

Bornant ici la question au domaine économique, on doit noter le rôle important qu'ils peuvent jouer mais à condition d'en préciser les limites.

Les corps intermédiaires ne représentent qu'un intérêt propre à leurs membres et leur compétence est limitée par leur finalité qui est toujours partielle.

Par rapport au pouvoir politique qui a vocation à promouvoir le bien commun de la société, leur pouvoir est donc partiel et circonscrit à leur domaine particulier. Même si leur assise atteint ou dépasse les limites du territoire, le contenu de leur compétence n'est pas général mais limité à leur objet. Il en résulte que leur mission est dans la collaboration et non dans la compétition avec le pouvoir politique. Aussi doivent-ils porter auprès de lui les aspirations de leurs membres, l'éclairer de leurs avis, participer à l'élaboration de la décision sans toutefois l'imposer ou la prendre à sa place. Ils doivent ensuite collaborer dans la limite de leurs attributions naturelles à l'exécution de la décision politique. Ces quelques brèves indications, s'ajoutant à celles qui précèdent, permettent d'indiquer la confusion qui résulterait de l'attribution d'une compétence et d'un pouvoir politiques à une assemblée économique ; mais elles permettent, par contre, d'indiquer le rôle capital que doivent jouer les structures et corps intermédiaires dans l'élaboration et l'exécution du Plan.

On doit également signaler brièvement la place qui revient aux structures intermédiaires dans la construction européenne. Celle-ci ne sera pas le résultat d'un simple processus de croissance économique animé par un marché concurrentiel ou par une programmation à l'échelle des Six. Il serait insuffisant de projeter dans l'avenir le schéma actuel d'une Europe des affaires, à laquelle on surajouterait une forme politique quelconque. Un certain pessimisme s'est parfois traduit à ce sujet ; on peut se demander s'il ne provient pas de l'oubli dans la construction européenne d'un élément capital : celui que représente l'évolution des structures sociologiques sur lesquelles peuvent prendre appui les institutions politiques.

En effet, demeurant au niveau des institutions économiques actuelles, on est obligé de mettre l'accent sur les incertitudes nées de la compétition économique. Or celle-ci ne peut être régularisée immédiatement par les mécanismes du marché et il est normal d'éprouver des difficultés pour équilibrer les échanges dont les courants se trouvent modifiés et ajuster des niveaux de prix et des volumes de production entre lesquels un long passé et des ressources naturelles inégalement réparties ont créé des différences appréciables. Derrière ces difficultés de compétition que le marché résout encore assez mal existent en réalité les tensions sociologiques que l'on rencontre au sein de toute communauté : celles qui naissent entre le monde de l'agriculture et celui de l'industrie, entre les régions d'expansion et les zones de sous-emploi, entre ceux qui bénéficient des activités progressives et ceux qui patissent de la régression. Or la réduction de ces tensions ne peut s'effectuer tout au moins à titre essentiel par le jeu du marché et de la concurrence. Elle suppose la reconversion des situations autant que des activités, la participation des individus et des groupes autant que la compétition des produits. Or, en ce domaine, l'Europe n'a pas d'existence, parce qu'elle n'est pas encore dotée des structures intermédiaires que sont les réducteurs normaux des tensions sociologiques. Il est frappant de constater, de ce point de vue, l'impossibilité dans laquelle se trouve le syndicalisme de se donner une assise européenne ; et on doit faire la même constatation pour les organisations familiales, les mutuelles, les coopératives. Si elle bénéficie d'une certaine avance au niveau des mécanismes de compétition économique, par contre pour tout ce qui concerne la réduction des tensions sociologiques, la participation des personnes, l'Europe en est encore au stade du folklore. Il en sera ainsi, aussi longtemps qu'elle manquera de structures intermédiaires et d'organes de participation.

La participation

Aussi bien, le problème le plus urgent à résoudre est-il celui de la participation.

Le mérite de Georges Lavau est d'avoir souligné l'importance du travail de démythification qu'il convient d'entreprendre à son sujet. Certains verraient en elle une formule d'apaisement plutôt que de réduction des tensions, un processus superficiel de satisfaction psychologique évitant les véritables responsabilités et donc, la prise en charge commune d'un destin collectif qui conditionne en partie le destin personnel. Elle ne doit pas être un moyen d'étouffer les réformes, mais au contraire un moyen de les promouvoir dans un esprit communautaire.

La participation n'est pas n'importe quelle formule d'association ou d'intéressement. En premier lieu, elle n'est réalisable que dans une société structurée, où des organes exprimant le « collectif privé » permettent l'engagement effectif des personnes dans des activités et des responsabilités qui dépassent la sphère de l'intérêt individuel, sans être les mécanismes de transmission des centres de décisions : Etat, monopoles ou entreprises. En second lieu, elle n'est pas réservée aux domaines économique et social mais, pour y devenir efficace, elle doit s'étendre au politique où se décident les options fondamentales. Pour autant, on ne saurait confondre représentation politique et participation, parce que la délégation ne remplace pas la prise directe de responsabilités. Mais il faut bien reconnaître que la coordination à établir entre elles est loin d'être effective.

Aussi convient-il d'indiquer que la participation s'effectue par le moyen des structures intermédiaires de nature économique et sociale autant que par le canal des institutions politiques. Mais selon la nature et les compétences propres à chacun des organes qui en permettent la réalisation, la participation s'effectue à des niveaux différents et par des voies multiples : la participation dans l'entreprise, dans la profession, dans l'expansion régionale, dans l'élaboration du plan, ne suit pas le même cheminement que celle qui se réalise au niveau de la municipalité ou de la décision politique. En d'autres termes, la participation exige une démultiplication des fonctions et des compétences des organes et des institutions tant politiques que sociales et économiques, afin de permettre les engagements effectifs des intéressés.

La planification et les revenus

La planification peut être une occasion privilégiée de participation dans toute la mesure où elle associe les structures intermédiaires à une authentique préparation et élaboration du plan et, après décision du Parlement, à sa mise en œuvre. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ces questions déjà amplement discutées.

Mais on peut se demander comment concevoir les rapports entre planification et marché. Du point de vue de l'activité nationale, on ne saurait concevoir une contradiction entre les impulsions provenant du marché et les normes indicatives fournies par le plan. Un problème de compatibilité doit donc être résolu ; sa solution incombe à l'autorité économique qui dispose de deux grands moyens d'action. Le premier est constitué par la production et la demande de l'économie publique qui, en raison de leur volume important, exercent un puissant effet d'entraînement sur l'économie nationale. Le second est représenté par la politique économique et financière quantitative, qui doit permettre les ajustements nécessaires entre les normes du Plan et les impulsions du marché.

Du point de vue de la satisfaction des besoins individuels le problème est évidemment d'un autre ordre : la planification peut être conçue comme un encadrement du marché qui corrige le conditionnement économique que celui-ci impose en fait aux individus, considérés non comme titulaires de besoins mais comme simples détenteurs de pouvoir d'achat. Dans cet esprit, elle doit corriger les insatisfactions qui résulteraient de l'insuffisance de productions utiles mais peu rentables ou de l'abus des inves-

JEUNESSE et PASSION



par Etienne BORNE

QUE l'enfance n'ait pas de passions, qu'elle se caractérise proprement et essentiellement par une inaptitude foncière à la passion, la thèse peut paraître naïve, archaïque et pour tout dire préfreudienne, car la psychanalyse en décelant des nœuds affectifs obscurs et embrouillés au principe de maints comportements de l'enfant, a détruit la pieuse légende de la limpidité et de la simplicité enfantines. Et en effet, les préférences tyranniques, les antipathies invincibles, les violentes jalousies, mixtes contradictoires d'amour et de haine, les unes et les autres, souvent colorées d'un érotisme virtuel, se montrent dès l'enfance, pressentiment des passions de l'âge adulte, ombre portée sur le présent d'un inmanquable avenir. Et pourtant la vérité moderne ne rature nullement la vérité classique : car le purgatoire des précoces complexes œdipiens ou le vert paradis des amours enfantines proposent à l'observateur la matière ou la figure des passions, mais non point la passion elle-même, laquelle suppose le plein éveil du cœur et de l'esprit. Noble, innocente ou coupable, les critères moraux importent peu ici, la passion est le propre d'une jeunesse, qui capable à la fois de souffrir et de s'exalter au service d'un objet privilégié, a définitivement congédié l'enfance, et commence à éprouver à plein le sérieux dramatique de la vie humaine.

NON pas que toute jeunesse connaisse véritablement cette passion pour laquelle Péguy disait que tout le monde n'est pas bon. Les histoires privées et publiques sont jonchées des débris des prédestinations avortées. Il se pourrait qu'il y ait dans la jeunesse à la fois une attente et une peur de la passion et qu'aucune passion authentique ne sorte de cette ambiguïté anxieuse. Bien des attitudes et des conduites de la jeunesse actuelle, qui passent couramment pour des explosions passionnelles, risquent de se révéler tout au contraire comme autant d'itinéraires de fuite devant la passion.

POUR une vaste part de la jeunesse, ce temps est « le temps des copains » auquel la revue « Esprit » consacrait récemment une enquête du plus vif intérêt. Ces garçons et ces filles qui, dans une ignorance radicale du monde des adultes, entendent être pour eux-mêmes tout l'univers, qui s'inventent leurs dieux ou comme ils disent si bien leurs idoles, au surplus maintenus et entretenus dans leurs goûts par quelques commerçants avisés, il semblerait que leur jeunesse flambe tout entière de passion lorsqu'ils participent avec tant d'allégresse à tous les rituels de la frénésie collective. Qu'on y regarde de plus près et on découvrira que cette jeunesse prolonge en réalité le temps de l'enfance, et de l'enfance sans passion, en abolissant, seulement toutes les servitudes de l'enfance. Car l'exubérance vitale, qui imite si bien la vie, n'est pas la vraie vie.

Car le culte passionné du jeune héros ou du mythe à la mode, imite bien la passion et n'est pas la passion. Car il y a bien des précautions contre l'amour dans la manière dont cette génération comprend et pratique le flirt et la camaraderie sexuelle. Car comme quelques anciens l'ont appris de Pascal, le divertissement, lorsqu'il tend à envahir toute une existence, ne fait qu'occuper tumultueusement la grande place que laisse vide, dans un cœur, l'absence de passion.

○ N aura plus de chances de rencontrer la passion du côté d'une autre jeunesse, surtout universitaire préoccupée d'engagement et qui met une si grande véhémence dans sa contestation des générations adultes comme dans sa mise en accusation du régime et des institutions établies. Les militants de l'U.N.E.F. qui ont jugé et rejeté définitivement M. le ministre de l'Education nationale, les étudiants communistes qui leur ressemblent fraternellement lorsqu'ils entrent en rébellion, larvée ou ouverte, contre l'appareil du parti, tous et quelques autres sentent bien qu'il importe d'accomplir dans une passion, ici politique, le destin de leur jeunesse. Mais là encore se remarquent ce fanatisme de la jeunesse pour la jeunesse, ce refus des maîtres et des héritages, cette tentative de se substituer à un monde d'adultes condamné en bloc, cette difficulté de dialoguer avec les autres, cette extrême vulnérabilité aux dissensions internes qui ne peuvent s'expliquer que par une sorte d'auto-satisfaction arrêtant en son élan une passion d'abord authentique. Qu'on ne reproche pas sa passion à cette autre jeunesse qui — d'abord par la faute d'ainés fort peu exemplaires — n'arrive à apprendre par sa seule expérience ce qu'est une passion politique, aussi inquiète que forte, aussi ouverte à l'objection adverse qu'intraitable sur ses propres valeurs. La jeunesse des copains vivait poétiquement d'adolescence en se dépensant jusqu'à l'épuisement pour retenir à pleines mains l'enfance perdue. La jeunesse politisée, et comment s'étonner que ses colères s'avèrent si raisonnables ?, se pense et se veut déjà adulte, jouant contre sa propre jeunesse le jeu de la maturité.

FAISONS large la part de nombreuses exceptions qui ne sont pas des exceptions puisqu'elles figurent et honorent la règle. Ce monde où les jeunes sont de plus en plus nombreux menace de manquer terriblement de jeunesse. Trop d'enfants attardés et d'adultes précoces. S'il peut y avoir une jeunesse sans passion, du moins n'y a-t-il pas de passion sans jeunesse — mais surtout se constate dans le crédit croissant des relativités sceptiques et des efficacités techniciennes une conspiration générale contre la passion. Et on se prend à craindre que meure de froid une civilisation où ne brûleraient plus, où ne brilleraient plus ces deux symboles de l'absolu, la jeunesse et la passion.